



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

**- COMPTE RENDU INTÉGRAL -**

Le lundi seize septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi dix septembre deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

M. AQUA, M<sup>me</sup> ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M<sup>me</sup> COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASOT, M. COUMET, M<sup>me</sup> DOURTHE, M<sup>me</sup> ESQUIEU, M. FERRIER, M<sup>me</sup> GALLOIS, M<sup>me</sup> KOUASSI, M<sup>me</sup> de LA GONTRIE, M<sup>me</sup> LAMBERBOURG, M<sup>me</sup> LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, M<sup>me</sup> OLIVIER, M<sup>me</sup> RAYMOND-ROSSI, M<sup>me</sup> ROUMET, M<sup>me</sup> SABATIER, M<sup>me</sup> SEIGNOT, M. SHOUKRY, M. TRAISNEL.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir :

Sans pouvoir : M<sup>me</sup> BECKER, M<sup>me</sup> CARDAN, M. JUILLIARD, M<sup>me</sup> LANG, M. LE GEN, M. SAUMIER, M<sup>me</sup> STIBBE, M. TAN, M<sup>me</sup> YADANI, M. TREMEGE.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : M. Etienne TRAISNEL.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Etienne Traisnel

**13 2019 10 Approbation du compte rendu du Conseil d'Arrondissement de mai 2019**

**M. LE MAIRE** : Nous devons approuver notre compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement de mai 2019. Avons-nous des corrections à apporter ou puis-je considérer qu'il est adopté ?

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Je passe tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour l'inventaire des équipements de proximité avec un changement en cette rentrée.

**13 2019 11 Inventaire des équipements de proximité**

**Éric OFFREDO** : Je vous remercie Monsieur le Maire, donc deux délibérations, une qui est sur la Mairie du 13<sup>e</sup> et puis une autre sur le Conseil de Paris. Je vous propose de faire les deux en même temps, la 2019 11 et la DDCT 124. Il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité. Donc, vous rappeler que nous avons à cet inventaire 330 équipements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Vous signaler que nous avons une inscription importante pour une école qui ouvrira en 2021 a priori, une école polyvalente qui sera sur le secteur ZAC PRG dont le joli nom est aujourd'hui B1B3. Nous avons quelques modifications puisque des équipements des crèches familiales deviennent des équipements multi-accueil. Nous avons l'école maternelle 96 Jeanne d'Arc qui était ex maternelle Vincent Auriol. Nous avons l'école maternelle 70-71 rue Dunois qui avait une adresse 71. Donc, des choses assez mineures en dehors de cette création d'équipements. Voilà sur ces deux délibérations.

**M. LE MAIRE** : Je vous invite à aller découvrir, si vous ne l'avez pas déjà fait, la nouvelle école qui a été livrée rue Jeanne d'Arc. Comme quoi on peut faire des bâtiments très écolos et très beaux et très agréables à vivre aussi. D'ailleurs puisque nous l'avons fait visiter aux parents d'élève, elle n'était pas encore totalement terminée, mais nous l'avons fait visiter aux parents d'élève début juillet en pleine canicule. Ils avaient été impressionnés par la fraîcheur, en tout cas l'absence de chaleur étouffante qu'il y avait à l'extérieur dans cette école. C'est une très belle réussite.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020**

**M. LE MAIRE** : Même vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2019 DDCT 122 États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

**Éric OFFREDO** : Comme chaque année, nous avons des règles de répartition à approuver. Donc, vous avez dans vos dossiers, si vous avez eu la curiosité de les regarder, la dotation d'animation locale par arrondissement, avec toutes les répartitions. Je vais peut-être revenir sur les deux règles, sur les deux dotations. Une dotation d'animation locale et une dotation de gestion locale. Sur la dotation d'animation locale, il y a donc une dotation forfaitaire qui est égale pour chaque arrondissement, en l'occurrence elle s'élève à 35 000 euros. Et puis, nous avons 50 % des crédits qui sont attribués en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, ce qui me permet de vous redonner, pour ceux qui ne le savaient pas, le nombre d'habitants pris en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire 183 117, toujours une information que nous avons en tête. Et ensuite, les 50 % qui restent sont répartis en fonction du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, nous en avons pas mal dans l'arrondissement et 10 % en fonction des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré. À cette dotation s'ajoutent, comme chaque année, les crédits destinés aux conseils de quartier qui s'élèvent à 3 306 euros par conseil de quartier, cela ne bouge pas. Voilà sur la dotation d'animation locale et sur la dotation de gestion locale elle est répartie en deux parts qui seront évaluées et que nous aurons à voter dans un prochain conseil.

**M. LE MAIRE** : Merci Éric OFFREDO, c'est là-dessus que vous souhaitiez intervenir ? Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 élue (M<sup>me</sup> GALLOIS)**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

## 2019 DDCT 123 États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

**Éric OFFREDO** : Il s'agit des délibérations d'investissement. Ce sont des investissements qui peuvent porter sur des opérations de travaux, sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris. Les conseils de quartier peuvent être à l'initiative de certaines de ces opérations. Je vous rappelle qu'il y a un budget pour les conseils de quartier en investissement. Il est proposé de reconduire à nouveau cette autorisation, les dépenses devant être réalisées dans les conditions suivantes, donc des travaux liés à des dépenses d'investissement, des autorisations de travaux nécessaires doivent être préalablement obtenues et les dépenses d'investissement ne peuvent excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial, ce qui va de soi. Voilà sur cette délibération sur les crédits d'investissement.

**M. LE MAIRE** : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 élue (M<sup>me</sup> GALLOIS)**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

Je passe tout de suite la parole à Philippe Moine pour présenter la DAC 425.

**2019 DAC 425 Subventions (54 500 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention**

**Philippe MOINE** : Il s'agit du soutien apporté par la Ville de Paris à un certain nombre de bibliothèques patrimoniales, en l'occurrence la bibliothèque du Saulchoir dans le 13<sup>e</sup> que l'on présente chaque année et qui est la bibliothèque des pères Dominicains, rue de la Glacière. Comme vous le savez, c'est une bibliothèque extrêmement riche par ses collections d'histoire des religions, de philosophie, etc. Par le biais des subventions successives, la bibliothèque a modernisé ses instruments de communication, il y a maintenant une page Facebook, un site web, de nombreux documents qui ont été diffusés pour faire mieux connaître les collections. Il y a beaucoup de liens aussi avec des institutions universitaires et culturelles. Dans le cadre du travail effectué, de numérisation aussi beaucoup des manuscrits, donc il est proposé de renouveler une subvention de 9 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous rappelle que Melville qui est en travaux rouvrira en début d'année prochaine. Elle sera ouverte dorénavant le dimanche. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous passons au vote. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 172 Subventions (28 000 euros) et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain et l'association Centre Mandapa.**

**Philippe MOINE** : Il s'agit de deux subventions d'investissement dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Paris à des lieux de diffusion de la musique. En l'occurrence, le 13<sup>e</sup> est concerné pour deux lieux, le Petit Bain d'une part, le centre Mandapa d'autre part. Encore une fois, il s'agit de subventions d'investissement. En ce qui concerne Petit Bain, il s'agit de soutenir l'installation qui a eu lieu cet été, d'un équipement important sur le quai, donc devant le Petit Bain lui-même, qui permet d'accueillir un public sur une surface d'environ 150 mètres carrés, avec un espace scénique sonorisé et de nombreux matériels. C'est une opération qui a coûté au total 150 000 euros à Petit Bain et pour lequel la Ville de Paris apporte un soutien en terme d'investissement de 18 000 euros. D'autre part, soutien au centre Mandapa que tout le monde connaît qui diffuse beaucoup de musiques indiennes, mais également de musiques du monde, qui bénéficie régulièrement de subventions d'investissement et qui a décidé cette année, pour ceux qui connaissent le lieu, d'aménager la cour intérieure qui était largement délaissée pour permettre un accueil du public, l'organisation d'événements un peu festifs dans cette cour. Il s'agit également d'aider le centre Mandapa à acquérir des matériels comme de nouveaux projecteurs, matériels d'enregistrement, etc. Il est proposé une subvention d'équipement de 10 000 euros pour le Mandapa.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 719 Subvention à deux associations dans le cadre de l'action culturelle locale**

**Philippe MOINE** : Ce sont des subventions de la direction des affaires culturelles qui sont attribuées sur proposition des mairies d'arrondissement à des structures culturelles, des associations culturelles locales. Donc, il y en a un certain nombre aujourd'hui. Deux ont été regroupées dans cette délibération.

D'une part, la subvention accordée à l'association Au Cœur de la Ville la Clé des Chants que l'on connaît depuis de nombreuses années qui regroupe trois chœurs, le chœur de femmes, le chœur sur Seine et le chœur Gospel « Colors in Town ». C'est un ensemble de chœurs très actif dans notre arrondissement, mais également au-delà qui organise de nombreux concerts gratuits, ce qui justifie notamment le soutien qu'on lui apporte. Il est proposé de renouveler un soutien de 2 500 euros à cette association. Nous avons souhaité également apporter un soutien dans ce cadre, donc un lieu relativement nouveau qui est le fil rouge, je pense qu'un certain nombre d'entre vous connaissent maintenant. Le fil rouge est un petit lieu qui est juste à côté du Mandapa. C'est en fait une petite galerie qui accueille de nombreuses activités culturelles, des expositions, des concerts, etc. C'est un lieu qui est géré par une compagnie qui est présente depuis longtemps dans le 13<sup>e</sup>, Les Petits Chantiers qui interviennent notamment dans un cadre scolaire. Les animateurs de cette association souhaitaient animer un lieu culturel local qui se montre d'ores et déjà très actif. C'est vrai qu'il y a un rayonnement pour l'instant très local, mais qui permet donc à de nombreux artistes d'exposer et d'organiser un certain nombre de choses. Il y a par exemple un concours de photos qui rencontre un certain succès, c'est un lieu très actif qui a du mal à être reconnu par la Ville. Donc, il nous a paru important à Jérôme et à moi-même de solliciter un soutien spécifique pour cette association, donc en l'occurrence un soutien de 2 000 euros.

**M. LE MAIRE** : C'est d'ailleurs bien peu pour tout ce qu'ils font, parce qu'ils sont extrêmement actifs. Vous pouvez les suivre sur les réseaux sociaux d'ailleurs. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 795 Subvention (1 500 euros) à l'association Compagnie Les Toupies dans le cadre de l'action culturelle locale**

**Philippe MOINE** : C'est un soutien d'une activité culturelle sur proposition de la Mairie de l'arrondissement. Les Toupies est une association qui intervient régulièrement aussi dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons souhaité les soutenir en lien également avec Dorothée Collet pour le projet qui est récurrent de l'art en tandem qui consiste à organiser des binômes de tandem créatif, pour reprendre la terminologie exacte, qui associent des artistes valides et des artistes en situation de handicap. C'est une action qui s'est inscrite clairement dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap, en l'occurrence dans le domaine artistique. C'est une action qui se déroule en lien avec le centre d'animation René Goscinny dans le 13<sup>e</sup>. Ce n'est pas la première fois que l'on apporte un soutien à cette action qui est de grande utilité, de grande qualité. Il s'agit, en l'occurrence, d'une subvention de 1 500 euros qui s'ajoute à d'autres soutiens que l'association obtient par ailleurs.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il un élu qui souhaite intervenir ? Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 772 Subvention (15 000 euros) et convention avec le Comité des fêtes et de la solidarité (13e)**

**Philippe MOINE** : La subvention annuelle de 15 000 euros attribuée au comité des fêtes et de solidarité du 13<sup>e</sup>, constitue en l'occurrence l'une des principales sources de financement de la semaine italienne qu'organise la mairie du 13<sup>e</sup>.

C'est l'occasion de rappeler que la 19<sup>e</sup> édition organisée cette année du 24 juin au 2 juillet a rencontré comme d'habitude un succès public important dans des conditions un peu particulières cette année, puisque nous n'avons pas eu accès au parvis qui est quand même une grande partie de la spécificité de la semaine italienne. Donc, il n'y avait pas de stand sur le parvis, pas de scène permettant de faire participer les passants. Pour l'essentiel, la semaine italienne a consisté à organiser des événements à l'intérieur de la mairie, mais avec, comme d'habitude aussi des partenariats avec le cinéma l'Escurial. Nous avons eu la chance d'accueillir des spectacles de grande qualité proposés par des partenaires du 13<sup>e</sup>, notamment le centre de musique médiévale qui nous a organisé un très beau concert en salle des fêtes, le centre Mandapa. Il y a eu, comme d'habitude, des expositions, du théâtre, donc beaucoup de musique. C'est un grand succès. Donc, subvention de 15 000 euros pour soutenir cette action.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, des demandes d'intervention, je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAE 280 Site des Frigos 19 rue des Frigos à Paris 13<sup>e</sup> – Résiliation de la convention d'occupation du domaine public passée le 18 mars 1991 avec M<sup>me</sup> Anne GREGORY**

**Philippe MOINE** : C'est un peu particulier, puisqu'il s'agit ici d'une délibération portant sur la résiliation de la convention d'occupation du domaine public passée en 1991 entre la SNCF et Madame Anne Grégory qui était donc une des occupantes des Frigos. Comme vous le savez, je ne vais pas retracer tout l'historique, mais initialement dans les années 90 la SNCF a contracté un certain nombre de conventions d'occupation du domaine public avec des artistes, des artisans d'art, avec clairement l'objectif de favoriser la création artistique et un certain nombre d'activités dans ce domaine, à l'exclusion de toute autre activité, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas en particulier de favoriser ou de permettre de développer des lieux d'habitation. Quand la Ville de Paris a acquis les Frigos, ces conventions ont été maintenues, donc ce sont des conventions qui sont à la fois précaires, parce qu'elles sont révocables dès lors qu'un certain nombre de règles ne sont pas respectées, mais qui ont été passées sans limites de temps. Comme vous le savez, il y a beaucoup de choses qui ont été faites pour tenter d'améliorer la situation aux Frigos, sachant qu'un certain nombre de règles ne sont pas respectées. Donc, il y a un certain nombre d'occupants qui ne paient pas régulièrement leur loyer, et qui ont donc laissé s'accumuler des dettes importantes. D'autres ont pris l'habitude d'occuper, de vivre dans des lieux qui ne sont pas prévus pour ce faire. Et puis il y a également des cas, ici il en est question également, de sous-location, c'est-à-dire des occupants qui ont sous-loué leurs ateliers, ce qui est donc doublement coupable puisque ces lieux ne sont pas destinés à l'habitation. D'autre part, il est évidemment interdit de les mettre en sous-location. Par ailleurs, dans les efforts qui ont été déployés au cours des dernières années, il y a eu une volonté, outre le fait de faire appliquer les règles, le fait également d'harmoniser les tarifs applicables. Vous vous souvenez que l'on a voté ici une grille permettant d'égaliser les montants réclamés aux différents occupants. Pour faire face à ces difficultés, puisqu'il ne s'agit pas de faire les choses de manière brutale, sachant que le site continue d'être directement administré par la Ville, en l'occurrence ce n'est plus la DAC, la direction des affaires culturelles, mais la direction de l'attractivité et de l'économie, il faut prendre en compte des situations individuelles. Il y a des occupants qui sont en grande difficulté financière à qui il faut effectivement permettre éventuellement de bénéficier d'un rééchelonnement de leurs dettes, il y en a d'autres qui sont en bien meilleure situation à qui on peut appliquer un traitement de manière peut-être un peu plus rigoureuse. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a eu la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui a permis justement de prendre en compte la diversité des situations, qui a permis notamment le relogement de certains, d'une famille en particulier, puisqu'il a fallu prendre en compte la situation de ceux qui habitaient dans les lieux alors que ce n'est pas autorisé.

C'est dans le cadre de tous les efforts réalisés qu'il est donc proposé aujourd'hui la résiliation de la convention d'occupation de Madame Grégory qui se trouve dans une situation très particulière, puisque depuis 2016 les loyers ne sont pas payés. Elle a accumulé une dette de près de 50 000 euros, très précisément 47 165 euros. Il s'agit d'une personne qui n'est pas du tout en situation précaire, puisqu'elle est propriétaire d'une galerie d'art en Australie. Elle s'est rendue également coupable, ce qui est évoqué dans cette délibération, d'une sous-location, puisqu'elle avait tout simplement passé une annonce dans le cadre de Airbnb pour l'occupation de son atelier de plus de 100 mètres carrés aux Frigos, ce qui est effectivement tout à fait illégal. La Ville est intervenue à plusieurs reprises, elle a obtenu, ce qui était quand même le moins, le retrait de cette annonce dans le cadre de Airbnb. En revanche, il n'y a pas eu d'effort de la part de Madame Grégory pour apurer sa dette qui reste de plus 47 000 euros. Compte tenu de toutes ces contraventions aux règles de base applicables aux Frigos, il est proposé la résiliation de cette convention. C'est un premier cas qui nous est soumis, il y a d'autres occupants qui peuvent se trouver dans des situations délicates. Au total, je sais qu'il y a six occupants qui, à eux seuls, concentrent une très grande partie de la dette contractée par ceux qui ne paient pas régulièrement leur loyer. Donc, potentiellement, il y a d'autres résiliations de convention qui pourraient être soumises au vote du Conseil de Paris au cours des prochains mois. Compte tenu de la difficulté des procédures, il faut se rapprocher des personnes concernées. C'est parfois un peu lourd. Il y a, comme je vous l'ai dit, une volonté de prendre en compte les situations individuelles. Donc, il n'y a pas là la proposition de résilier plusieurs conventions d'occupation. Il y a un premier dossier qui est particulièrement emblématique qui, là encore, concerne une personne qui n'est pas du tout, comme je vous le disais, en situation précaire et sur laquelle il nous est demandé de nous prononcer. Mais là encore, d'autres dossiers pourraient suivre dans le cadre des efforts déployés par la Ville pour faire respecter des règles aux Frigos.

**M. LE MAIRE** : Merci pour toutes ces explications.

**Mme GALLOIS** : On sent que vous prenez beaucoup de précautions et que le sujet est délicat et sensible. C'est vrai que les Frigos, c'est un lieu auquel nous sommes tous très attachés dans le 13<sup>e</sup>, parce que ça fait partie intégrante du patrimoine du 13<sup>e</sup>. Pour autant, je conçois que la gestion n'en soit pas simple pour toutes les raisons que vous avez évoquées et que l'on connaissait déjà. En revanche, je suis tout à fait d'accord sur le principe qu'il est tout à fait inadmissible que des gens occupent des locaux qui soient subventionnés par la Ville de Paris en grande partie alors qu'ils ne correspondent pas à la destination de ces lieux. J'y vois une résonance avec le vœu que je vais vous proposer tout à l'heure sur la sous-location des logements sociaux. Ce n'est pas exactement la même chose, mais presque. En effet, je pense qu'il faut, à un moment donné, savoir faire preuve d'impartialité par rapport à ces gens qui profitent d'une situation alors que beaucoup d'autres gens sont en attente.

**Mme ATALLAH** : Pour ma part, je vois que la situation avance dans la gestion du site les Frigos qui est une situation vraiment compliquée et complexe et qui est historique. Aujourd'hui, nous avançons sur un cas particulier. Bien évidemment, je pense que tout le monde ici est d'accord pour voter pour cette délibération qui demande la résiliation d'une convention pour une occupante qui sous-loue son atelier sur Airbnb pour gagner du fric, comme on dit. Mais je pense que la situation, comme tout le monde ici aussi, la situation des frigos ne peut plus durer de cette façon-là. Nous ne voyons pas quel est le projet exactement au bout. Il y a la gestion individuelle de chaque occupant, comment faire respecter une convention qui date de 1991. Comment respecter cette convention d'occupation ? Mais il y a aussi le site en lui-même. Je sais qu'il y a des avancées sur la qualité de l'immeuble, sur un immeuble qui est très dégradé, mais la Ville a fait beaucoup pour régler un certain nombre de choses sur la qualité du bâti.

Nous n'avons pas encore compris quel serait le projet de gestion de cet immeuble pour le faire entrer dans le droit commun comme tout immeuble qui appartient à la Ville, avec un projet de bien évidemment protéger les artistes, car les artistes ont besoin d'être protégés, ont besoin d'être maintenus dans leurs ateliers quand ils ont une activité, car c'est un site qui favorise la création artistique et qui soutient les occupants dans leur situation d'artiste et dans la création dans les activités qu'ils produisent. Maintenant, quel est le projet au bout ?

**FRANCIS COMBROUZE** : Merci beaucoup à Philippe Moine qui, je crois, a bien expliqué la double situation, si je puis dire, c'est-à-dire à la fois des dettes de loyers, certes, mais quelqu'un par ailleurs qui doit avoir un certain revenu financier, puisqu'elle possède une galerie et qui par ailleurs fait de la sous-location. Donc, je comprends parfaitement ce que l'on veut dire. Simplement ici, c'est que sur les 91 lots des Frigos, et quel que soit l'état de mise en ordre avec les nouvelles conventions, le projet est clair. C'est si l'on a racheté les Frigos en 2003, c'est bien pour qu'il s'y déroule des activités artistiques, de création au sens large, puisqu'il n'y a pas, encore une fois, que des sculpteurs ou des photographes, c'est entendu au sens large. Mais il est évident que les choses avancent lentement dans la qualité du bâti, les travaux sont compliqués, les sondages, c'est une zone un peu permanente de tension, de difficulté. Nous ne serons, en tous les cas, pas d'accord pour expulser quelqu'un pour une dette de loyer, point. Mais le cas qui est révélé ici est bien clair, on ne peut pas avoir des dettes, être riche et sous-louer. Donc, on votera pour. Merci.

**M. LE MAIRE** : Riche ou pauvre, il s'agit de sanctionner les personnes qui ne sont pas sincères.

**M<sup>me</sup> DE LA GONTRIE** : Je voulais juste répondre, mais très rapidement, et réagir, à l'intervention de Madame GALLOIS qui m'a un peu mise mal à l'aise sur certains aspects. J'ai entendu parler de logement social, de personnes qui bénéficieraient de financement de la Ville, etc. Il ne faut pas tout mélanger. Nous sommes dans le cas de quelqu'un qui bénéficie d'une convention d'occupation du domaine public, qui paie un loyer et qui, parce qu'elle est locataire, comme chacun d'entre nous, n'a pas le droit de sous-louer, sauf accord de son propriétaire. Fin de l'histoire. Il se trouve qu'elle ne paie pas son loyer, il y a 46 000 euros de dettes, elle sous-loue sans l'autorisation du propriétaire. C'est ça l'histoire. Pour vous dire le fond de ma pensée, mais après je m'arrête, pour moi l'occupant d'un logement social n'est pas, comment dire... j'ai trouvé qu'il y avait une présentation, ça ne s'applique pas là, ce n'est pas un logement social, une présentation de « oui, mais quand on bénéficie d'une aide de la Ville, il faut se comporter, etc... ». Ce n'est pas le sujet.

**M. OLIVIER** : J'ai été attiré par cette délibération quand j'ai vu l'ordre du jour. Je suis allé regarder, effectivement il s'agit de sanctionner une personne qui ne paie pas. J'ai été un peu intrigué puisque depuis toutes ces années que je siége ici, je n'ai jamais vu une telle délibération. Je me demande si c'est le seul cas qui existe depuis, on va dire 2003, que la Ville est propriétaire. Donc, ça, c'est une première question. Deuxième élément, c'est par rapport à ce que vient de nous dire Monsieur COMBROUZE. Pour moi la question n'est pas, est-ce que la personne est riche, est-ce qu'elle sous-loue ? La question est de savoir si elle a une dette ? Voilà. C'est encore pire, mais à la limite, je ne sais même pas s'il n'y a pas des poursuites, peut-être, je n'en sais rien. Mais en tous cas la question, c'est est-ce que l'on paie ou est-ce que l'on ne paie pas ? Il faudrait que la règle s'applique à tous. Voilà, mais on votera évidemment cette délibération.

**M. NGO** : J'ai cru comprendre qu'en réalité, on résiliait la convention non pas, parce que les loyers n'étaient pas payés, mais, parce qu'elle sous-louait. Du point de vue technique, je dirais que le fait de ne pas payer son loyer permet l'expulsion. Mais c'est très difficile de pouvoir expulser quelqu'un simplement pour non-paiement des loyers, puisqu'il suffit de se présenter à la barre, de payer quelques loyers

impayés et l'affaire est réglée. Je crois que le problème est celui de la sous-location parce qu'en réalité je ne sais pas dans quelle mesure la résiliation sera opposable au sous-locataire.

J'ai été saisi de quelques affaires, justement de personnes qui sous-louaient des logements sociaux. La procédure est relativement longue. Simplement, pour revenir très précisément à ce point, est-ce que la résiliation sera opposable au sous-locataire, et c'est un vrai problème.

**M. CONTASSOT** : Je crois qu'il y a beaucoup de confusion dans cette affaire. La personne n'est pas locataire. Elle est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public, cela n'a rien à voir avec un locataire qui a un bail et qui sous-loue. Considérer que c'est un sous-locataire, c'est faux. C'est quelqu'un qui, abusivement, profite d'un droit conféré par une convention d'occupation du domaine public. Il n'y a rien à voir avec la notion de sous-locataire. Cela y ressemble dans les faits, mais juridiquement ce sont deux choses différentes. C'est le premier point. Le deuxième point, s'il n'y avait qu'une dette, le cas ne serait pas traité individuellement. Pour une raison simple. S'il y a beaucoup - enfin beaucoup moins maintenant - de personnes qui occupent des lieux dans les Frigos qui ne paient pas, c'est que pendant des années la Ville a été incapable de leur présenter des loyers à recouvrer. Il y avait des gens qui n'avaient rien à payer, certains payaient spontanément une somme en disant, je ne veux pas accumuler une dette, je ne sais pas combien je paierai à la fin et qui tous les mois versaient de l'argent, d'autres qui ne versaient pas, et l'on se retrouve dans cette situation où aujourd'hui il y a des négociations avec la plupart des gens qui ont des dettes pour les apurer avec des rythmes différents suivant les situations des uns et des autres. Parallèlement, et la Ville en a conscience, elle a changé de Direction pour la gestion des Frigos et elle s'apprête d'ailleurs à confier à un bailleur social la gestion des Frigos considérant qu'elle n'a pas l'expertise pour gérer ce type de lieu en interne et donc progressivement tout cela va se professionnaliser. Mais ne disons pas que c'est, parce qu'il y a une dette qu'il faut expulser les gens. Dans les conventions d'occupation, c'est prévu, on pourrait les expulser pour cette simple raison. Mais ce n'est pas cela. Le motif prioritaire, c'est le recours à Airbnb. C'est le motif essentiel. Cela vient se surajouter à la dette, parce qu'elle a en plus des ressources qui sont générées par cette location alors qu'elle ne paie même pas le loyer. C'est un fait aggravant, mais ce n'est pas le fait principal.

**M. LE MAIRE** : En effet, c'est une situation de ce type, je vais conclure, on est à peu près tous d'accord, si j'ai bien compris, pour voter cette délibération, c'est l'essentiel, mais c'est un motif aggravant. La personne est de mauvaise foi, elle ne paie pas, elle habite loin de là visiblement et en plus elle fait du Airbnb pour se faire de l'argent sur notre dos. Cela fait beaucoup. Maintenant effectivement, on le sait, les Frigos c'est une situation compliquée. Je rappelle en deux phrases. Premièrement, la Ville de Paris souhaite assainir la situation bâtementaire qui est très compliquée. Et donc après un certain nombre de travaux, vous avez vu que le bâtiment qui ressemble à un château d'eau a été totalement rénové, notamment sa charpente. Ce sont des investissements très importants, très lourds. Il y a des sondages à nouveau qui ont été opérés pour regarder la stabilité de l'édifice. Avant de la confier à un bailleur, il faut connaître l'état général, parce qu'il y a un accord financier avec le bailleur pour les investissements à venir. Deuxièmement, assainir la situation des locataires, ce n'était pas simple. Beaucoup de personnes y habitaient alors qu'elles n'avaient pas le droit d'y habiter. D'où la M.O.U.S. dont parlait Philippe à juste raison. Il y a de « fausses » sous-locations, c'est-à-dire que des gens, depuis toujours, ont loué un atelier à plusieurs. Ce n'est pas en soi un problème. Mais par contre, il faut l'écrire, il faut le régulariser. Il y a de « vraies » sous-locations et là il faut regarder qui est responsable de quoi, à quand elles remontent, il y a des gens qui sont sous-locataires depuis X années. La question est de savoir s'il y a des personnes qui se font de l'argent sur le dos du sous-locataire. Il y a toutes ces situations. Quand on a affaire à des personnes de bonne foi, il faut les traiter comme telles. Quand on a affaire à des personnes de mauvaise foi, comme cette personne, il faut les traiter comme telles d'où la résiliation de la convention. Je vais soumettre cette délibération à vos suffrages. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2019 DU 171 Dénomination passage Madeleine Pelletier (13e)

**Philippe MOINE** : Il s'agit d'attribuer le nom de Madeleine Pelletier à une rue qui relie dans le quartier Paris rive gauche, la rue Jean-Baptiste Berlier et le boulevard Jean Simon dont on parlait tout à l'heure. Comme vous le savez, le 13<sup>e</sup> s'honore d'avoir donné le nom d'un certain nombre de femmes pionnières dans différents domaines à des rues de l'arrondissement. Je me souviens notamment de Madeleine Brès qui était la première femme médecin, première femme avocate, dans le domaine de l'informatique, enfin dans plein de domaines des arts, etc. En l'occurrence, c'était aussi le cas avec Madeleine Pelletier, puisqu'elle est la première femme médecin psychiatre en France. La délibération retrace rapidement son parcours. Une femme qui s'est montrée très volontaire effectivement aux différentes étapes de sa vie, donc qui a dû surmonter un certain nombre d'obstacles pour pouvoir remplir cette fonction de médecin psychiatre, grâce à une campagne de presse très importante qui avait été organisée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. On peut citer notamment le rôle du journal la Fronde, un journal féministe très actif. D'ailleurs pour ceux qui s'intéressent au parcours de Madeleine Pelletier, il y a beaucoup de choses à la bibliothèque Marguerite Durand autour de cette figure. Madeleine Pelletier, donc à la fois la première femme médecin psychiatre qui a travaillé notamment à l'hôpital Sainte-Anne, mais également une femme très engagée dans les différents combats féministes, avec un parcours politique... il est vrai que cette femme que l'on veut honorer aujourd'hui a eu un parcours politique assez marqué, puisqu'elle était membre de la SFIO, puis du Parti Communiste. Il est vrai que beaucoup de femmes féministes ont été militantes dans les partis de gauche. Elle s'est par ailleurs rapprochée de beaucoup de mouvements également anarchistes. Donc, je voulais juste signaler également, puisque ça a un rapport avec son engagement, Madeleine Pelletier a été condamnée en 1939 pour crime d'avortement. Là encore, on voit quand même le lien qu'il peut y avoir entre certains combats féministes et un engagement progressiste. C'est à ce titre qu'elle a été internée elle-même dans un hôpital psychiatrique où elle est décédée en 1939 dans des conditions très difficiles, puisqu'elle avait été victime avant sa condamnation d'un accident cardio-vasculaire qui l'avait laissé hémiparétique. C'est une femme à la fois remarquable par son parcours, mais qui a connu une vie très difficile et qu'il est aujourd'hui question d'honorer.

**M. LE MAIRE** : Cela poursuit d'ailleurs des dénominations de médecins qui sont très présentes dans le 13<sup>e</sup>, avec uniquement des médecins hommes dans mon souvenir.

**M. BENHAIM** : Je sais les raisons pour lesquelles on prend toujours des petites voies, ou des petites places lorsque l'on donne effectivement des noms à des personnages historiques féminins. C'est très difficile de rebaptiser une grande avenue pour toute une série de questions qui tiennent notamment aux règles selon lesquelles on doit dédommager un certain nombre de personnes. Je trouve qu'à l'avenir ça serait bien de changer ça. Je remarque que l'on fait beaucoup d'efforts et l'on pourrait peut-être un jour tout simplement changer les noms de certaines avenues ou de certaines rues qui sont plus conséquentes. Ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas bien ce que l'on fait là. Je trouve ça super. Mais j'espère que l'on pourra aller plus loin un jour, au risque d'être polémique, le boulevard des maréchaux ou que sais-je.

**M. LE MAIRE** : Pour alimenter notre réflexion collective, il y avait eu vers 2001 quelques débaptisations de rues qui portaient le nom de personnes dont on pouvait évidemment juger qu'elles n'avaient plus à être honorées, vu une partie de leur passé. Effectivement, cela a posé beaucoup de difficultés aux habitants de ces rues pour des questions d'acheminement du courrier, de changement d'adresse. De manière collective à l'époque, il avait été décidé de ne plus procéder à des débaptisations et des rebaptisations de rues. Nous faisons avec les voies nouvelles du 13<sup>e</sup> et notamment sur les nouveaux

quartiers au bord de Seine où une part très conséquente des rues, petites, grandes, peu importe, des rues tout court, de toutes les voies que nous créons sont attribuées à des personnalités féminines. Nous avons eu quelques exceptions notamment autour de la halle Freyssinet, puisqu'il s'agissait d'informaticiens. On a trouvé des femmes, mais pas uniquement. Mais pour l'essentiel quand même on a choisi des noms féminins, quelle que soit la grandeur des rues.

Au fur et à mesure des créations de voies nouvelles, nous proposons des dénominations généralement féminines. Cela participe à un tout début de rééquilibrage, puisque l'essentiel et la très grande majorité des voies parisiennes ont été attribués à des noms masculins. En tout cas, symboliquement, c'est important. Avons-nous d'autres demandes d'intervention ?

**Francis COMBROUZE** : Très brièvement, cette affaire de noms et ce que dit Frédéric me fait penser à une chose. La rue Paulin Méry dont nous avons voté le souhait de la débaptiser puisque c'est un théoricien de l'eugénisme, d'extrême droite, cet homme ne doit pas être honoré. Nous avons voté, je ne veux pas dire quand, le souhait qu'elle fût débaptisée, où en est-on ?

**M. LE MAIRE** : Nulle part, pour les raisons que l'on vous a indiquées. À une époque, et pas loin de 2001 justement, il a été décidé d'arrêter les débaptisations. Mais encore une fois de manière collective, tous groupes confondus à l'époque, me semble-t-il. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais faire voter cette délibération. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

<b>2019 DAC 572 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Victor Gambet 103 avenue de Choisy (13e)</b>
---

**M. LE MAIRE** : Nous avons une apposition de plaques, c'est une proposition qui vient d'une école du 13<sup>e</sup>.

**Annick OLIVIER** : La délibération vient concrétiser notre vœu adopté à l'unanimité qui saluait le travail des enfants de CM2 de cette école qui avait retracé la vie de Victor Gambet, instituteur dans cette école. Ce travail avait été distingué par le prix de la mémoire. C'est le prix qu'attribuait la fondation André Maginot dans le cadre du centenaire de la guerre de 14-18. Je dois dire que nous sommes la seule commune, 13<sup>e</sup> arrondissement, à avoir deux écoles qui ont reçu deux fois le prix de la mémoire autour du centenaire de la guerre de 14-18. Cela nous permettra d'apposer cette plaque sur l'école qui rappellera Victor Gambet et le travail des enfants, puisque la plaque prend soin de saluer que cela a été fait à l'initiative des élèves de l'école.

**M. LE MAIRE** : C'est très bien pour les enfants qui ont engagé ce très beau travail, évidemment pas tous seuls, avec leurs professeurs, leurs enseignants, mais qui était vraiment très intéressant. Avons-nous des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAC 271 Subventions (242 000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.**

**Annick OLIVIER** : C'est une subvention pour ce beau projet l'Art pour Grandir qui en fait a contribué à établir un lien entre les équipes culturelles, les équipes pédagogiques, les équipes d'animation. Il concerne beaucoup d'écoles, de collèges et plus particulièrement dans le cadre de cette subvention, vous avez pu noter qu'il y a une partie qui concerne la Maison Ouverte, qui gère le théâtre Dunois lequel propose un projet pour les enfants qui touche à peu près une dizaine d'écoles de la maternelle au lycée et qui permettra à dix ou quinze jeunes du 13<sup>e</sup> arrondissement de se rendre en Avignon pour participer à une rencontre nationale. Je vous serais très gré de bien vouloir adopter cette délibération. Merci.

**M. LE MAIRE** : Des demandes d'intervention ?

**M<sup>me</sup> GALOIS** : Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler qu'effectivement 91 % des élèves suivent ces ateliers qui sont, à mon sens, propices à une mixité sociale. Chacun peut accéder aux mêmes activités. Seulement selon mon groupe de l'Hôtel de Ville, 100 % Paris, l'offre actuelle des thématiques est très variée, mais peut-être trop variée. En réalité, nous souhaiterions que cette offre soit plus concentrée sur deux pôles principaux qui seraient la culture et l'écocitoyenneté. C'était juste une précision. Bien sûr, je vais voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASCO 82 Subventions (266 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.**

**M. LE MAIRE** : Ce sont des dotations pour des projets éducatifs dans plusieurs collèges.

**Annick OLIVIER** : Plus précisément vers les collèges. C'est un dispositif qui est mis en place depuis 2010/2011. C'est quelque chose qui a rencontré beaucoup de succès. La Ville a décidé d'étendre ce dispositif à 75 % des collèges en réussite éducative, mais cela touche aussi des collèges hors éducation, qui permet d'avoir des installations de résidences artistiques dans les collèges. C'est quelque chose qui est vraiment très favorable et qui est bien perçu par les collèges. Donc, nous sommes concernés par George Sand, Flaubert, Triolet, Rodin et Thomas Mann.

**M. LE MAIRE** : Nous suivrons cela avec intérêt. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASCO 81 Divers collèges – Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs**

**Annick OLIVIER** : C'est une délibération que l'on voit régulièrement passer, qui fixe les conditions d'attribution des subventions de soutien de la Ville aux projets éducatifs des collèges. C'est un mécanisme en vigueur depuis un certain nombre d'années. Cela permet aux établissements d'avoir une visibilité annuelle de la dotation et donc en fait d'orienter leurs projets vers les axes pédagogiques sur

lesquels ils souhaiteraient mettre un accent. Cette subvention dépend de la catégorie du collège, avec une ventilation ensuite des reliquats.

**M. LE MAIRE** : Merci, pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 93 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.**

**Annick OLIVIER** : C'est une délibération annuelle pour la contribution de la Ville à la restauration dans les collèges dotés d'un service autonome de restauration. Nous pouvons noter avec satisfaction, car nous étions intervenus dès que nous avons su que cela ne se faisait pas pour qu'il y ait un traitement spécifique pour les internats, sachant que pour le moment à Paris, le seul internat existant était à Thomas Mann. Donc, Thomas Mann a une subvention pour l'internat et pour l'externat depuis deux ans.

**M. LE MAIRE** : Tout arrive. Pas de demande d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Je rappelle que la cuisine de quartier Baudricourt est en cours d'opération en ce moment, elle va nous permettre d'accueillir un ou plusieurs collèges, en tous cas celui qui est juste à côté qui est demandeur. Cela permettra de produire plus de repas et donc d'accueillir des collèges qui veulent se joindre à la caisse des écoles du 13<sup>e</sup>.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 85 Lycées municipaux – Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs**

**Annick OLIVIER** : Pour les développements de projets éducatifs au sein des lycées municipaux, l'année 2018/2019, ce sont 70 projets qui ont pu se déployer dans les douze lycées municipaux. De la logique du financement par projet, on passe à une logique de financement par établissement qui est exactement le même système que pour les collèges donc qui permet à l'établissement d'avoir une visibilité de la somme qu'il recevra, donc un forfait, puis l'ajustement des reliquats. Nous sommes concernés pour une subvention pour Gaston Bachelard.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 94 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 euros), subvention d'équipement (8 000 euros) et subventions pour travaux (34 006 euros)**

**Annick OLIVIER** : C'est la délibération qui redonne les règles de dotation de fonctionnement pour nos collèges. Vous voyez que vous avez quelques compléments qui concernent Evariste Galois, Georges

Braque, Flaubert, Moulin des Prés et Thomas Mann pour le chauffage et pour des contrats de maintenance.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?  
Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)**

**Annick OLIVIER** : C'est la subvention fonctionnelle initiale pour 2020 pour les dépenses pédagogiques de maintenance d'entretien des locaux et des fluides, avec une évolution, puisque pour les contrats de maintenance, les dépenses de contrôle obligatoire, cela prend en compte le réel. Ce qui permet de consolider le financement des collèges sur leur fonctionnement.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)**

**Annick OLIVIER** : C'est la même chose, mais pour Rodin, Monet, Fauré.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DASCO 98 Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros)**

**Annick OLIVIER** : C'est un petit peu particulier. Suite à l'accord Ville-Région de 2014, au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les lycées municipaux passent à la Région. Donc, en fait, la délibération pour cette année prend en compte la partie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020 pour le fonctionnement des lycées municipaux. Nous sommes concernés par Gaston Bachelard.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DCPA 17 Extension groupe scolaire Ivry-Levassor : convention de mécénat avec ARTERIA pour la mise à disposition de la connectivité LoRaWAN et l'appui méthodologique associé**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à une opération un peu plus originale, moins grande, moins importante, mais plus originale, puisqu'elle concerne l'extension du groupe scolaire Ivry-Levassor.

**Annick OLIVIER** : C'est une petite extension qui s'est faite suite à un budget participatif. Dans le cadre de l'extension, la DCPA s'est impliquée dans le projet pour que cela devienne un peu un projet test sur un certain nombre de processus sur le plan du climat et de l'énergie. Donc, ça permet de faire un projet pilote d'écoconception avec des ateliers auxquels les enfants participent, auxquels les familles sont associées où les enfants ont pu tester la brique, la paille, le papier, tout ce que l'on veut. Il s'agit en fait d'avoir une convention avec ARTERIA pour que l'on puisse déployer des capteurs de température et d'hygrométrie à l'intérieur et en surface structure bois et matériaux bio-sourcés qui constitueront les murs, afin de pouvoir avoir un résultat un petit peu objectivé de ces nouveaux processus de construction.

**M. LE MAIRE** : On apprend, on en profite pour que les enfants apprennent aussi. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.**

**Danièle SEIGNOT** : C'est la délibération que vous attendiez tous, puisqu'il s'agit d'autoriser la distribution de sachets de bulbes. Cette année, ce seront des tulipes botaniques et gloire des neiges qui seront distribuées aux Parisiens qui en feront la demande, 40 000 sachets sont prévus, un peu plus que l'année dernière et ceci pour un montant d'environ 31 000 euros.

**Edith GALLOIS** : J'aime beaucoup les bulbes et les fleurs, comme beaucoup de Parisiens. J'ai une question. Est-ce qu'il y a des fleurs et des plantes à bulbes qui sont mellifères ?

**Danièle SEIGNOT** : Bien sûr, le choix s'est porté sur des plantes qui sont mellifères.

**Edith GALLOIS** : C'est une bonne chose pour que nos abeilles et nos insectes puissent y butiner. C'est une remarque, effectivement les Parisiens sont très en quête de végétation, de végétalisation des espaces publics. D'ailleurs, cela se ressent d'une manière très concrète dans les conseils de quartier, puisqu'ils votent en général très massivement pour végétaliser Paris. Tout cela est tout à fait bien et l'on comprend ce souhait des Parisiens d'avoir plus d'espaces verts et plus de fleurs et plus de plantes et plus de biodiversité. J'ai juste un regret, c'est que je trouve que malheureusement, cela n'est pas tout à fait en adéquation avec la politique menée par Anne Hidalgo de bétonisation et de surdensification de Paris. Il faut être logique.

**Danièle SEIGNOT** : Je vais quand même vous donner une nouvelle qui est très récente, puisque maintenant, avec Madame Hidalgo et Pénélope Komitès va être autorisée la débitumisation de certains trottoirs, afin de pouvoir créer des continuités entre des pieds d'arbres. Il est bien évident que ce sera très encadré, puisque c'est un peu compliqué. Mais dans certaines rues, nous allons pouvoir planter entre les pieds d'arbres.

**M. LE MAIRE** : Comme ce sont des bulbes de tulipes, c'est aussi un rappel au premier grand phénomène spéculatif, je m'adresse à Francis Combrouze et à Laurent Miermont qui y sont sensibles. Les tulipes, première grande spéculation terminée par un effondrement dans l'histoire économique.

**Adeline LAMBERBOURG** : Je voudrais faire une communication très brève, mais de la plus grande importance. Au chapitre de la nature en ville, il m'a été signalé la présence sur le centre Carpentier d'un renard la semaine dernière. Je ne sais pas ce qu'il est devenu. J'ai appris à cette occasion qu'il avait été déclassé des espèces nuisibles à Paris. Ce n'est pas plus mal, mais je n'ai aucune nouvelle de ce petit renard et je vais lancer un appel public.

**Danièle SEIGNOT** : Je rajouterais que les jardiniers du jardin des Tours qui est sur la dalle d'Ivry, le passage d'Ivry, ont aussi constaté la présence d'un petit renard dans leur jardin.

**M. LE MAIRE** : Je reçois des courriers, parce que les gens trouvent qu'il y a trop d'abeilles. Comme quoi... Je soumetts la délibération au suffrage. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 126 Subventions (198 000 euros) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers politique de la ville - 3e Enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens**

**Laurent MIERMONT** : Nous soutenons REPI 2000 qui fait du soutien scolaire, mais qui a une nouvelle action intitulée théâtre forum outil pour améliorer la communication non violente entre filles et garçons adolescents, 1 950 euros. Il s'agit aussi de soutenir le réseau Môm'Artre et Montelbiac pour une action intitulée aux arts citoyens qui vise à lutter contre les préjugés et les discriminations, à sensibiliser à la citoyenneté. Ensuite, une subvention de 1 300 euros pour Extramuros dans le cadre de son chantier éducatif en vue de la construction d'un kiosque de convivialité au square Bajac. 2 000 euros pour GERMAE, qui est un atelier de communication orale et écrit pour adultes immigrés. 1 000 euros pour la compagnie à l'affût dans le cadre de ses actions pour le spectacle vivant. 1 500 euros pour l'AFIF pour faire fonctionner l'espace SWAM en fait. 1 500 euros Maison 13 solidaire dans le cadre de son action café aux quartiers qui a pour but d'aller vers les habitants. Ce sont des actions hors les murs. 3 500 euros pour Active Action. C'est atelier pour lever les freins à la création d'activité, à soutenir l'entrepreneuriat. Cela bénéficie d'un vif soutien de ma part, comme vous pouvez vous en douter. 1 000 euros pour le CREPI qui est un club régional d'entreprises partenaires d'insertion qui va présenter, à l'occasion d'une action à destination des jeunes, des QPV, les métiers du numérique et du sport.

**M. OLIVIER** : Ce sont plutôt des actions intéressantes. Juste d'une manière générale parmi les trois axes, je suis un peu étonné que l'axe travaillé ne représente que 4 % de l'ensemble des fonds mobilisés. C'est pour l'ensemble de Paris, je veux dire, pas spécialement pour les associations qui travaillent ici sur le 13<sup>e</sup> arrondissement. Mais bon, sur ce que vous venez d'évoquer, cela ne prête pas d'opposition de notre part.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DDCT 128 Subventions (90 000 euros) pour le développement d'usages positifs sur l'espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**Laurent MIERMONT** : Plein d'actions sont menées pour utiliser de façon positive l'espace public, et notamment à améliorer son animation, à sensibiliser les citoyens à la propreté, qui, comme vous le savez, depuis dimanche matin est une préoccupation importante des Parisiens. Les Parisiens interrogés mettent la propreté en préoccupation numéro 1 et l'embellissement de l'espace public et la valorisation de l'image des quartiers et de leurs habitants. À cet effet une manifestation, sous forme de fête et d'atelier a été organisé sur les olympiades, initiées par nos amis de Radio Olympiade qui a vocation à se répéter, pourquoi pas, dans les exercices futurs et pour se faire une subvention de 12 000 euros a été proposée.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASES 209 Subventions (24 500 euros) et conventions avec douze associations dans le cadre de la politique de la ville.**

**Laurent MIERMONT** : Il s'agit d'une convention concernant le 13<sup>e</sup> avec l'association Aventure Kacila qui finance son action qui est une action au long court, qui a été créée il y a plusieurs années déjà. Elle est déjà bien rodée, elle concerne beaucoup de femmes du secteur Brillat-Savarin, Potain le Peuplier, Interne Loeb et qui s'intitule Santé Beauté et Bien-Être dans nos Quartiers. C'est en direction des jeunes femmes essentiellement, puisqu'il s'agit de discuter autour des bienfaits que certains produits de substitution aux cosmétiques industriels peuvent apporter. En fait, c'est un appui à la convivialité. C'est très important, cela renforce le lien social et le vivre ensemble. Je vous appelle à soutenir cette action.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DASES 233 Subvention (159 888 euros) au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de l'accueil 24H/24H (sans hébergement) de femmes isolées en situation de grande précarité (13e).**

**Geneviève DOURTHE** : Je vais être très rapide parce qu'en fait ce projet, je vous l'ai présenté et vous le connaissez, il fait suite à un constat implacable : 12 % des personnes de la rue sont des femmes et l'on sait bien non seulement leur fragilité, mais les dangers en plus particuliers auxquels elles sont confrontées. La Cité des Dames, qui a installé ses locaux dans ceux de l'Armée du Salut a ouvert en décembre dernier. Elle assure un accueil pour des mises à l'abri la nuit des femmes qui sont trouvées à la rue. Un accueil sécurisant et socialisant, puisqu'il y a une prise en charge par des travailleurs sociaux, des psychologues, des médecins, notamment des gynécologues. De décembre 2018 à mai 2019, 315 femmes ont été accueillies, il s'agit aujourd'hui pour ce travail, pas seulement très utile, mais d'une immense qualité d'allouer une subvention de 159 888 euros pour l'année 2019. Chers collègues, je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 6 Concilier vie familiale et vie professionnelle / Parrainage de proximité – Subventions (45 000 euros) et 1 avenant et 1 convention à 2 associations pour leurs actions dans les 13e, 18e, 19e et 20e.**

**Geneviève DOURTHE** : Je m'arrêterais une toute petite seconde supplémentaire sur le second projet, parce que vous allez voir qu'il a pour nous un caractère particulier. Le fait d'aborder la question des familles monoparentales et si possible par des interventions qui soient à la fois utiles pour les enfants, mais aussi pour les parents. Donc, deux associations qui œuvrent dans ce sens. Ce sont des personnes comme vous et moi qui se proposent d'accompagner des enfants issus de familles monoparentales ou de jeunes migrants, voire même des enfants de l'aide sociale à l'enfance, ce parrainage s'effectue par l'accompagnement d'une personne adulte auprès d'un jeune et si possible sur le long terme. Cela peut être un parrainage culturel pour l'accompagner dans des loisirs et des loisirs artistiques, un parrainage scolaire, voire un parrainage socioprofessionnel pour les 16 à 21 ans pour les aider à rentrer dans le monde du travail. Pour les parents, ce sont aussi des temps de repos et un soutien dans l'éducation. 21 parrainages sont actuellement en cours dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, une centaine dans Paris environ à ce jour. Il vous est donc demandé d'accorder à cette belle association une subvention de 20 000 euros.

J'enchaîne tout de suite sur la seconde délibération. Une fois de plus, le treizième est pilote. Il s'agit là d'une initiative qui a été prise à la demande du 13<sup>e</sup>. C'est une initiative qui a été prise à notre demande pour prendre encore en charge la question monoparentale, mais dans un but d'innovation sociale. Le préalable, c'est que nous ne pensons pas que les mamans, puisqu'il s'agit d'elles pour beaucoup, aient besoin systématiquement de mesures de prévention, de mesures d'aide à l'éducation en tant que telle. Notre intuition, c'est qu'elles avaient besoin de temps. Et donc, une expérimentation avec l'Hôtel de Ville a été menée dans le 13<sup>e</sup>, avec des parents de familles monoparentales qui ont répondu à notre demande. Il s'est avéré qu'effectivement le premier besoin des familles monoparentales est celui d'avoir du temps pour la mère pour effectuer des démarches, pour effectuer des courses pour se rendre à des rendez-vous médicaux, voire tout simplement pour souffler. Sur cette base, je vous résume, un appel à projets a été lancé pour qu'une initiative nouvelle soit prise à l'échelle du 13<sup>e</sup> arrondissement, le premier de Paris. L'association Moi et mes Enfants a été retenue dans le cadre de cet appel à projets. Retenue, parce qu'elle œuvre déjà dans le quartier par diverses activités déjà orientées vers les familles monoparentales. Elle se propose notamment, à partir d'aujourd'hui, d'animer un nouveau lieu familial et polyvalent au 90 boulevard Vincent Auriol qui sera à la fois constitué de plusieurs espaces, des salles de jeux pour les enfants, des salles pour des conférences et des ateliers, des salles de coworking, une cuisine, une salle à manger et même une salle de bains, avec un espace beauté, de bien-être et de relaxation pour les mamans. Il y aura en plus des accompagnements plus spécialisés, médiations familiales, permanences juridiques, mais aussi du coaching, des speed-datings de nounous et des paroles. Quand des activités seront proposées aux enfants pour le repos des parents des assistantes maternelles pourront prendre en charge des bébés. Un fait nouveau, ce centre sera ouvert du mardi au dimanche. Il y a aura un service de garde tardive le vendredi soir. Le but est d'innover et de proposer aux mamans et aux papas de familles monoparentales un lieu où les parents peuvent soit être aidés, soit simplement souffler, soit simplement être un peu entourés et avoir des services nouveaux sur des horaires nouveaux qui correspondent réellement dans ce 21<sup>e</sup> siècle aux besoins des familles nouvelles telles que nous les connaissons, notamment dans Paris et dans le 13<sup>e</sup>. Nous en sommes très fiers. Il leur est donc proposé une subvention de 25 000 euros. Je vous demande de leur accorder cette subvention. Merci beaucoup.

**Madame ATALLAH** : Bien évidemment, nous soutenons ce projet novateur en faveur des familles monoparentales, pas seulement des femmes seules, mais parents seuls. Je voudrais poser une question. Est-ce que toutes ces activités sont des activités gratuites ou payantes et sur quel critère, quelle condition les familles sont identifiées acceptées dans ces quartiers ?

**Geneviève DOURTHE** : Pour profiter des activités, il y a une adhésion annuelle, le prix est différent selon la situation de famille. Pour les familles monoparentales, l'adhésion est de 20 euros par an.

**M. LE MAIRE** : C'est très symbolique en effet. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 52 Subventions (6 313 304 euros), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Johanne KOUASSI** : Merci monsieur le maire, je commence avec la subvention à l'association ABC Puériculture qui gère deux établissements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'un situé rue Regnault, l'autre rue Edmond Flamand, avec une capacité respective de 23 et 22 enfants pour des montants de 206 922 euros et 194 616 euros.

C'est une association qui donne entière satisfaction, qui entre complètement dans le cadre de la Ville et qui propose aussi des initiatives innovantes, telles que les soirées pyjama pour les parents et ce type d'activité qui sortent un petit peu du cadre habituel. En tant que maman, je me dis, une soirée on garde les enfants, c'est une soirée pour moi, c'est pour les enfants, mais aussi beaucoup pour les parents.

**M. LE MAIRE** : Cela permet aux parents d'être un peu égoïstes, très rarement, en laissant leurs enfants le soir dans l'établissement. Et je trouve que c'est une excellente initiative. Quant aux enfants, ils sont ravis, parce que l'association avait fait un travail formidable quand on est allé les voir. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 60 Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit cette fois d'une subvention à la fondation des œuvres de la Croix Saint Simon qui gère la halte-garderie La KALABANE que vous connaissez sûrement, qui est située dans l'enceinte du parc de Choisy. C'est un très bel établissement qui a été rénové il y a peu et qui accueille en fait 17 enfants. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 107 011 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DFPE 83 Subvention (2 802 094 euros), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit cette fois de subvention pour l'association, la Maison des BOUT'CHOU qui gère la crèche BOUT'CHOU située Passage Chanvin et qui accueille 68 enfants, ainsi que la crèche collective située rue de la Santé qui accueille 19 enfants, le multi-accueil avenue Claude Régaud qui accueille vingt enfants, ainsi que le multi-accueil situé place Faraht Hached qui accueille aussi 20 enfants. Il s'agit d'une association qui gère plusieurs établissements au sein de l'arrondissement, avec des capacités somme toute importantes et donc il est proposé d'octroyer des subventions du montant égal à la formule qui s'applique en fonction de la capacité, donc 406 768 euros pour passage 120, 29 060 euros pour rue de la Santé, 170 834 euros pour le multi-accueil Claude Régaud et 139 634 euros pour Faraht Hached.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DFPE 98 Subventions (3 583 705 euros) prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance**

**Johanne KOUASSI** : Je poursuis avec la Maison Kangourou qui gère deux établissements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, celui situé au 211 boulevard Vincent Auriol qui accueille une soixantaine d'enfants pour lesquels il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 301 680 euros et l'établissement situé rue de la Colonie qui accueille également soixante enfants pour une subvention d'un montant de 233 417 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DFPE 172 Subvention (74 563 €) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett'**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit de la crèche parentale Pirouett' qui est l'une des deux crèches parentales situées dans l'arrondissement. Celle-ci se situe boulevard Blanqui. Elle a fêté ses 25 ans l'année dernière, elle accueille 16 enfants à partir de l'âge de dix mois. Le principe des crèches parentales, c'est que les parents soient associés pleinement à la gestion de la crèche. Donc, c'est un mode de garde différent de ceux que l'on propose par ailleurs et c'est aussi pour cela que l'on y tient. Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 74 563 euros. Je profite de l'occasion pour faire une mise à jour aussi de la situation de cette crèche pour laquelle nous avons voté un vœu il y a maintenant plusieurs mois. La crèche est donc accueillie dans des locaux qui appartiennent à la Caisse d'Épargne Île-de-France qui a souhaité les céder. Ce qui a mis en danger aussi la pérennité de cette activité. Nous avons voté un vœu pour que la ville puisse se porter acquéreur de ces locaux. Malheureusement entre temps, un acteur privé s'était porté acquéreur, qui a souhaité, dans le cadre de ses échanges avec la crèche, faire augmenter le loyer, ce qui a été assez anxiogène pour l'équipe de la crèche qui ne pensait pas du

coup pouvoir continuer son activité. La bonne nouvelle, c'est que cet acquéreur s'est retiré, probablement en voyant aussi les difficultés auxquelles il allait faire face en poursuivant dans cette démarche. *A priori*, nous allons pouvoir reprendre contact avec la Caisse d'Épargne Île-de-France et faire en sorte de trouver une solution pour pérenniser complètement l'activité de cette crèche parentale, puisque c'est un mode de garde auquel on tient. Pour ceux qui connaissent un peu ou qui pourraient avoir l'occasion de connaître, il y a vraiment une âme dans ces établissements et quand ils ont fêté les 25 ans, les premiers enfants accueillis à la crèche Pirouett' deviennent aujourd'hui baby-sitters de certains enfants qui y sont. Cela a créé beaucoup de liens entre les familles du quartier. C'est vraiment une très belle aventure humaine avant tout, au-delà du mode de garde.

**M. LE MAIRE** : Merci, d'ailleurs nous allons saisir à nouveau la Villé et la Caisse d'Épargne Île-de-France. Je vous rappelle qu'ils ont tous leurs sièges dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. On essaie de les sensibiliser un petit peu à nouveau sur le sujet.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vais soumettre à vos suffrages. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DFPE 208 Création de trois équipements de petite enfance – avenants aux conventions de subventionnement (1 949 600 euros au total) conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit cette fois de la délibération sur la création de la crèche Masséna. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer auparavant, mais cela devient très concret, car elle va ouvrir au mois de janvier prochain. C'est la création d'un multi-accueil avec une capacité de 44 berceaux. Il est proposé d'allouer une subvention de 413 600 euros. Je profite de cette occasion pour parler du mode de gestion de cette crèche, puisque nous avons appris récemment que le marché avait été accordé à l'association Léo Lagrange Île-de-France. C'est une association qui ne gère pas encore d'établissements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais qui en gère, par ailleurs, à Paris, qui est connue et avec qui je suis certaine que l'on fonctionnera très très bien.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DJS 1 Subventions (39 728 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).**

**Adeline LAMBERBOURG** : J'ai proposé à Laurent au minimum de la corapporter avec moi, parce que finalement cela concerne davantage sa délégation que la mienne, même si les deux associations du 13<sup>e</sup> sont bénéficiaires de ces subventions, la Domremy basket et Akilon.

**Laurent MIERMONT** : Nous sommes dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville. Il y a des subventions qui sont fléchées vers les associations sportives, parce que leur action est structurante dans le cadre d'un certain nombre de secteurs. Effectivement pour ce qui concerne l'aventure Kacila, je vous en ai parlé dans une précédente délibération pour ses actions dans le cadre de santé bien-être cosmétique, mais ils font aussi de la boxe, du fitness, de la danse, du running. On propose 2 000 euros.

La Domremy basket est tellement implantée dans le 13<sup>e</sup>... D'ailleurs avec Adeline avant l'été, on s'est rendu à l'invitation de l'équipe d'animation de la Domremy basket à son événement annuel qui a rassemblé des centaines de joueurs de basket. Ils ne sont pas tous du 13<sup>e</sup>, mais c'est quand même une association qui rayonne énormément sur l'arrondissement et qui a énormément d'adhérents, notamment issus des quartiers populaires, qui fait des choses dans le cadre de l'animation dans les quartiers populaires, qui se sert de tous les dispositifs, par exemple le dispositif « *vive les vacances* » pour offrir des activités aux jeunes qui appartiennent à des familles qui sont trop pauvres pour se payer des vacances.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DJS 160 Subventions (12 000 euros) au titre de la jeunesse à six associations et deux conventions annuelles d'objectifs (13e, 14e).**

**Vincent BOULET** : Il s'agit d'accorder pour ce qui concerne notre arrondissement trois subventions à trois associations porteuses de projets dans le cadre du contrat jeunesse d'arrondissement.

Il s'agit d'une subvention de 1 500 euros pour l'association « *Crée ton avenir* » qui porte un projet qui s'appelle stage en main, découvre ton territoire. Il s'agit de proposer des ateliers de visite ou d'immersion dans des entreprises ou des collectivités pour permettre à des jeunes du 13<sup>e</sup> de découvrir ce que ces entreprises ou ces collectivités peuvent faire et porter. Je précise que c'est un projet mené en coopération avec le Centre Paris Anim' Poterne et l'espace Paris Jeune des olympiades. Nous avons également une subvention également de 1 500 euros pour l'association « *Uni 13* » qui porte un projet qui s'appelle Portrait d'habitants. Il s'agit de proposer à dix jeunes du 13<sup>e</sup>, notamment des quartiers Bédier, Chevaleret et Portes d'Ivry, de réaliser des vidéos d'acteurs associatifs ou d'associations sportives du 13<sup>e</sup> qui pourraient ainsi illustrer leur parcours. Et enfin une subvention de 1 000 euros pour les jardins numériques qui portent un projet qui s'appellent Jeux Vidéos Une Culture pour Tous 13<sup>e</sup>, pour encourager la pratique des jeux vidéo éducatifs, je le précise et aussi de découvrir le métier de programmeur de jeux vidéo. C'est une subvention de 1 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris – modification du règlement**

**Nathalie LAVILLE** : La première délibération la DAE 180, afin de renforcer l'attractivité des marchés découverts alimentaires et biologiques de la ville de Paris, de les inscrire davantage dans les processus de développement durable et d'économie sociale et solidaire, la Ville de Paris apporte des modifications dans les règlements de ces marchés. Les changements prévus vont porter sur la promotion des circuits courts, par exemple en favorisant des producteurs de produits bio, en créant des espaces de convivialité et de développement de l'offre traiteur en semaine ou encore en supprimant définitivement les sacs plastiques non réutilisables. Merci de bien vouloir voter cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques – attribution des délégations de service public des secteurs A et B**

**Nathalie LAVILLE** : Cette délibération vient clore le processus qui a été validé lors du Conseil de Paris de novembre 2018 qui visait à renouveler la DSP des marchés découverts alimentaires et biologiques pour la période de 2020 à 2026. Par l'attribution de la gestion des marchés découverts du secteur A à la société Groupe Bensidoun, le 13<sup>e</sup> fait partie du secteur A et du secteur B à la société Dadoun père et fils. Par cette délibération, la Mairie de Paris a souhaité des investissements importants pour augmenter l'attractivité des marchés alimentaires, aussi pour assurer leur avenir. Plusieurs innovations ont déjà été apportées dans le cadre de l'actuelle DSP, comme le tri des bio déchets, avec installation, enlèvement, entretien des bacs des bio déchets, la livraison à domicile avec des véhicules propres, la mise en place d'un panier de la semaine proposant une sélection de produits de saison, etc.

La priorité de cette prochaine DSP sera de renforcer l'attractivité des marchés, par exemple en créant dix espaces de convivialité pour inciter les actifs à fréquenter les marchés en semaine et à favoriser la présence des familles en finançant une étude pour la conception de nouveaux stands innovants, une étude qui devra déboucher sur la réalisation d'un prototype qui pourra être installé sur quelques marchés, ou encore en mettant en œuvre une application des marchés parisiens qui permettra par exemple aux actifs ou encore aux personnes à mobilité réduite de commander en ligne. De nouvelles actions seront menées en direction de la propreté, avec par exemple le passage de bennes à l'issue du déballage pour améliorer la salubrité du marché pendant sa tenue. En matière de développement durable, les délégataires vont, par exemple, s'équiper de véhicules roulant au GNV. Ils devront augmenter la part des producteurs et des commerçants en circuit court, augmenter le nombre de marchés sur lesquels les produits invendus seront récupérés pour être redistribués. Une étude sera menée, afin qu'un marché parisien soit géré via une société coopérative d'intérêt collectif. Enfin, au regard des propositions qui ont été faites par les candidats et les négociations menées par la ville, il est proposé de confier la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques du secteur A, dont fait partie le 13<sup>e</sup>, à la société Groupe Bensidoun.

**Marie ATALLAH** : Nous avons voté la première délibération sur le règlement qui note, comme l'a bien expliqué ma collègue Nathalie LAVILLE, beaucoup d'avancées du point de vue du développement durable, de l'économie sociale et solidaire et de toutes les avancées dans ce domaine. Le problème pour nous, on n'est pas du tout dans le règlement, mais dans la mise en œuvre plutôt du règlement. Les freins à la mise en œuvre de ce règlement ne sont pas issus de la volonté de la Ville ni du marché lancé par la DSP, mais c'est le fait de ne pas pouvoir innover dans le mode de gouvernance. Nous voyons toujours le résultat. Ce sont toujours les mêmes gestionnaires qui ont la délégation de service public pour la gestion des marchés parisiens. La dernière fois, ils étaient trois, mais le troisième qui avait un petit lot a été évincé, il reste les deux gros capables, je dirais, de gérer les 90 marchés parisiens qui restent toujours sur ce marché. Nous souhaitons pouvoir avancer mieux dans l'innovation de manière à pouvoir avancer sur le mode de gouvernance par une sorte de coopérative. Dans cette délibération, nous ne la voyons pas aboutir. Nous préférons nous abstenir pour l'instant, car elle n'est pas présente. Elle n'est pas encore mise en œuvre, malgré le fait que nous ayons, nous écologistes, proposé et fait adopter un amendement en novembre 2018 pour dire qu'il faudrait un an après la DSP sortir un des lots pour en faire une expérimentation en mode de gouvernance coopérative, afin d'expérimenter un mode de

gouvernance qui soit partagée par des commerçants du quartier, par des associatifs, par des commerçants individuels et faire entrer dans la gouvernance nos acteurs nouveaux de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire, mais on n'y est pas encore. Pour pouvoir promouvoir ces pratiques nouvelles dans la gouvernance, nous allons nous abstenir en attendant au Conseil de Paris si, par la négociation avec nos partenaires de la majorité, nous pouvons avancer mieux, plus vite et pour pouvoir innover dans le mode de gouvernance qui pourra prendre en compte l'évolution du marché des participants. Nous savons que la demande de nos concitoyens dans le domaine augmente, mais les marchés ne sont pas encore en phase avec la demande et c'est pour cela que nous allons nous abstenir pour l'instant, malgré les avancées que nous saluons.

**Yves CONTASSOT** : En fait, ce qu'a présenté Nathalie LAVILLE, au-delà des modes de gestion, c'est le fait que sur le premier lot, il y avait un seul candidat et sur le deuxième deux candidats. Alors que l'on nous avait expliqué que le fait de passer de trois lots à deux lots allait accroître la concurrence. C'est ce que l'on nous a expliqué au Conseil de Paris. Alors que nous avons, nous, soulevé justement le risque de réduire la concurrence. Et nous avons pris le pari, peut-être un peu osé, de dire lequel des trois allait être éliminé. Il n'y avait pas de mystère. Il n'y avait aucun mystère. Et le résultat est celui-là. Donc, c'est pour cette raison que je ne vais pas voter cette délibération. Ce n'est pas sur le contenu, c'est sur le fait que ce que l'on nous avait présenté comme une amélioration de la concurrence, le fait de pouvoir faire entrer de nouveaux acteurs, c'est tout l'inverse.

Ce sont les deux gros acteurs traditionnels qui se répartissent 100 % maintenant des marchés sur Paris et cela ne nous semble pas une bonne chose, surtout quand on voit quand même un certain nombre de plaintes, sur la manière dont les marchés sont gérés et les relations entre les commerçants et justement ces gestionnaires, il y a beaucoup de choses à dire. Nous ne pouvons pas cautionner cette évolution.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Monsieur Contassot m'ôte les mots de la bouche, puisqu'effectivement c'est un des points qui ne nous convient pas. Effectivement, pourquoi pas un lot ? Je crois que je l'avais dit au précédent Conseil. Effectivement, sur une ville de la taille de Paris, deux lots, c'est nécessairement ne retenir que les très grosses entreprises, donc on leur permet ici de faire des économies d'échelle importantes. C'est un premier point qui entraîne des interrogations. Après sur la mise en œuvre effectivement, on peut s'interroger. J'ai vu l'objectif d'augmentation de l'offre de produits en circuit court, concrètement comment on atteint les objectifs, qu'est-ce qu'il y a comme obligations, je ne sais pas comment ça va se traduire. Je m'interroge sur les espaces de restauration sur place, de convivialité qui effectivement peuvent être *a priori* intéressants. Est-ce que l'on s'interroge sur les répercussions éventuellement qu'il peut y avoir ? Des éléments qui m'interrogent et puis aussi une question sur le prix. Quelles sont les répercussions sur le prix pour le client qui viendra sur le marché. Est-ce que ça ne va pas entraîner une augmentation du prix ? Voilà quelques réflexions qui amènent plutôt à une abstention.

**Edith GALLOIS** : En effet, nous arrivons à une situation de limitation de la concurrence en réalité qui empêche tout nouvel entrant sur le marché et qui empêche surtout les acteurs de plus petites tailles, c'est bien ça qui nous ennuie à postuler. Pour preuve, le lot A n'a reçu qu'une offre finale, tandis que le lot B en a eu deux. Ce sont d'ailleurs les trois entreprises actuelles qui ont postulé et l'un des trois a été évincé. Un budget de 350 000 euros doit être consacré par les délégataires à l'animation des marchés contre 290 000 euros avant et le recours à une agence de communication est maintenant obligatoire. Tout cela va dans le même sens de limiter la concurrence et d'évincer les plus petits. Les délais également, autre préoccupation, les délais de validation des commerçants par la Ville de Paris sont de huit mois aujourd'hui, ce qui est trop long et nous semble-t-il peu sécurisant pour les commerçants. Pour toutes ces raisons, même sentence, abstention positive en attendant de voir ce qu'il va se passer au Conseil de Paris.

**M. LE MAIRE** : Je me permets à ce stade du débat, mais je laisse tout de suite la parole à Vincent Boulet, mais je rappelle qu'il y avait cinq entreprises qui avaient fait acte de candidature sur chacun des lots, même si au final toutes n'ont pas déposé l'offre définitive. Enfin, il y avait cinq entreprises, je lis la délibération, Cordonnier Frères, Dadoune, EGS, Vitabry et Bensidoun. C'est-à-dire en gros toutes celles qui existent à Paris, y compris celles que je ne connaissais pas. Après qu'in fine toutes n'aient pas candidaté, c'est autre chose, mais en tous cas il y en avait cinq qui avaient fait acte de candidature au début de l'appel d'offres. Je laisse la parole à Vincent Boulet.

**Vincent BOULET** : Merci Monsieur le Maire. D'une manière très brève, le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération le temps que la discussion se poursuive d'ici le Conseil de Paris.

**M. LE MAIRE** : Il reste à faire voter cette délibération après ce grand débat. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR** : 17

**CONTRE** : 1 élue (Adeline LAMBERBOURG)

**ABSTENTION** : 11 (3 élus du groupe EELV (M<sup>mes</sup> ROUMET et ATALLAH et M. CONTASSOT), 2 élus du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M<sup>me</sup> ESQUIEU et M. NGO), 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY), 3 élus du groupe FG/PC (MM. BOULET, COMBROUZE et AQUA) et M<sup>me</sup> GALLOIS.

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE**

<b>2019 DAE 15 Subventions (100 000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019</b>
--

**Frédéric BENHAIM** : Soixante-sept projets se sont portés candidats pour l'édition 2019 des trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019. Douze projets ont reçu un trophée, dont dix assortis d'un soutien financier. Pour le 13<sup>e</sup>, il s'agit de « *l'école de la transition énergétique* ». Elle a pour objet de développer la formation aux métiers de la transition écologique, en particulier pour les jeunes en situation de décrochage scolaire. Cela consiste à créer sur le modèle de la structure qui était déjà existante à Toulouse une école des métiers de la transition écologique dont le but est d'accompagner et de former par la pratique des jeunes qui sont décrocheurs et déscolarisés. Cela permet à ces jeunes d'accéder à un parcours de formation qui les prépare à des métiers qui seront importants demain et qui le sont déjà aujourd'hui. C'est une formation qui dure six mois, qui est composée de trois mois de formation, de trois mois de stage et qui est destinée à 125 élèves de 18 à 25 ans. Cela leur permet aussi de s'orienter vers des centres de formation spécialisés par la suite. Donc, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de 10 000 euros. Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, toujours au titre de ces actions, il y a aussi le « *Bouillon Club* » qui se trouve dans les locaux de la SEMAPA. Nous parlons là de « *A Table Citoyens* » qui est une association créée en 2012 qui mène des actions de sensibilisation à l'alimentation durable et qui accompagne les porteurs de projets culinaires à dimension sociale et environnementale. Cette association a participé à la création d'une foncière qui s'appelle SOCO avec le crédit coopératif et COGEDIM qui permet l'installation de projets d'ESS et qui a participé au montage du projet « *Bouillon Club* » dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, avec la SEMAPA. Le projet proposé est un incubateur d'entreprise dans le secteur culinaire et « *A Table Citoyens* » propose un accompagnement métiers par immersion dans les structures membres du pôle territorial de coopération économique qui s'appelle Restos Passerelles en Seine Saint-Denis et à Paris. C'est un accompagnement qui s'adresse à tous les porteurs de projets d'activités de restauration, créateurs très éloignés de l'emploi, aux jeunes créateurs, aux personnes en quartier prioritaire et aux professionnels avec une expérience partielle. C'est un dispositif qui permet de tester les projets en conditions réelles en limitant les risques. Je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Frédéric. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces projets qui concernent l'ESS ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DAE 229 Budget Participatif – Projets immobiliers « Plus d'Économie Solidaire et Circulaire »  
– Subventions (3 281 000 euros), garantie d'emprunts (2 091 039 euros)**

**M. LE MAIRE** : Ce projet concerne l'ESS cette fois-ci avec une subvention d'investissement qui était financée par le budget participatif. J'en profite pour faire une petite annonce. Vous avez jusqu'au 22 septembre pour voter pour le budget participatif. J'espère que vous l'avez déjà tous fait, si vous avez un petit oubli, il est encore temps, mais dépêchez-vous. Il n'y a plus que cette semaine.

**Frédéric BENHAIM** : Trois projets parisiens ont reçu un avis favorable à l'appel à projets de février 2019 pour une occupation de locaux de la RIVP pour une activité d'économie sociale et solidaire, dont un dans le 13<sup>e</sup> aux Olympiades. Il s'agit de la rénovation de la grande pagode des Olympiades pour laquelle la livraison prévisionnelle est prévue au quatrième trimestre 2020. Le projet proposé par la RIVP se situe sur une parcelle 52 rue du javelot et cela concerne la rénovation de cette grande pagode pour constituer un local d'activité sur trois niveaux, dont un qui pourra recevoir du public.

Ce projet permettra d'accueillir les locaux sociaux de la régie de quartier « *Tela 13* » et aussi le local destiné à abriter la future bricotech de la régie dans une surface d'activité d'environ 360 mètres carrés. Donc, la bricotech permet d'emprunter des outils pour bricoler. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan économie circulaire de la Ville de Paris et notamment favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires. Cela tombe bien. Il concourt également aux objectifs du plan parisien de l'insertion par l'emploi et de la stratégie régionale de l'insertion par l'activité économique. Il respecte les objectifs d'aménagement et d'animation souhaités localement et répondra aux objectifs du projet une bricotech aux Olympiades choisies par les Parisiens et les Parisiennes du 13<sup>e</sup> arrondissement lors de l'édition 2017 du budget participatif parisien. Afin d'assurer la viabilité de ce projet dont le coût d'investissement est évalué à 2 184 780 euros, toutes dépenses confondues, la RIVP sollicite une subvention de 1 050 000 euros et une garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt bancaire de 1 134 780 euros. Cela se traduit par une subvention de 1 050 000 euros à hauteur de 700 000 euros pour le projet bricotech et 350 000 euros pour le projet Refabriquons à Paris de l'édition 2017 du budget participatif ainsi qu'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % dans le cadre du prêt bancaire qui est envisagé de 1 134 780 euros, tout cela assorti de conventions. Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DPE 24 Renouvellement de la convention avec l'Ecoorganisme ECO-DDS**

**Frédéric BENHAIM** : Il s'agit du simple renouvellement de la convention entre la ville et la société ECO-DDS qui est un écoorganisme, que la Ville charge de récupérer les déchets diffus spécifiques. Il s'agit de colle, peinture, phytosanitaire, filtre à huile, carburant, essentiellement des déchets pâteux que les Parisiens peuvent déposer dans les centres de tri mobile ou faire enlever par les services de la ville.

**M. LE MAIRE** : Oui, très pratique. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DU 99 Secteur Place de Vénétie (13e) – Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement.**

**Francis COMBROUZE** : L'objet de cette délibération est la subvention annuelle prévisionnelle 2019 pour le syndicat de copropriété Masséna-Choisy pour un montant prévisionnel de 71 271 euros qui sera mandaté avec un premier paiement acompte de 30 % et au vu du réalisé, ajustée. Pour votre information, elle était de 44 796 euros en 2017 et de 52 994 euros en 2018. Il est très probable qu'elle sera bien supérieure en 2019 au vu du prévisionnel à réaliser par cette copropriété qui est, comme vous le savez, très diverse dont beaucoup de tours, de barres et d'espaces publics.

**M. LE MAIRE** : Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019 DU 194 ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.**

**Francis COMBROUZE** : Nous sommes donc dans le secteur Bruneseau dont il a été fait mention à plusieurs reprises à cause de l'école, de la crèche sur le boulevard. Nous sommes de l'autre côté, si je puis dire, de ce secteur. Ayant constaté la libération par VNF qui était locataire de la Ville des petites maisons liées aux installations d'exploitation de Voies navigables de France de France, cet arrêt étant libéré, comme nous sommes en ZAC, la Ville vend la parcelle municipale pour 8,3 millions d'euros à la SEMAPA, pour l'affectation future de ce terrain, il s'agit des suites du concours dit Réinventer Bruneseau qui, pour environ 100 000 mètres carrés de programme de plancher, prévoit un programme extrêmement mixte, très varié qui a donné lieu donc à un concours avant l'été dont les travaux vont débiter assez vite au moins déjà pour une partie du terrain, notamment celle-ci. Cela se situe entre la tour du haut que vous voyez en train de monter par l'axe de l'avenue de France et la Seine. Vous voyez déjà sur le boulevard toute une série de construction. Nous sommes vraiment au bord pour ce terrain-là, pour situer une marque de bricolage connu avant la jardinerie assez connue également.

**Marie ATALLAH** : C'est juste une question sur la parcelle qui va être cédée par la Ville de Paris au profit de la SEMAPA. Quel serait le projet qui sera implanté sur cette parcelle ?

**Francis COMBROUZE** : Dans cette partie-là, il y aura une partie des 100 000 mètres carrés, celle qui se décompose en 25 000 mètres carrés de logements privés, des bureaux 25 000 mètres carrés, 50 000 mètres carrés correspondants à l'allée Paris Ivry à des commerces, des équipements privés de la gymnastique, de la culture, des petites/moyennes entreprises, de l'hôtellerie. Dans les suites du concours, tout va se préciser au vu de l'offre qui est retenue.

**M. LE MAIRE** : Il y avait une grande exposition au pavillon de l'Arsenal où l'on a invité d'ailleurs beaucoup de représentants du 13<sup>e</sup> pour présenter tout ça. Pas d'autres demandes d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire, M<sup>me</sup> OLIVIER, M<sup>me</sup> GALLOIS et M<sup>me</sup> ATTALLAH, administrateurs de la SEMAPA ne prennent pas part au vote.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

**2019 DVD 46 Subventions (279 000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.**

**Etienne TRAISNEL** : Il s'agit de subventions pour neuf associations qui œuvrent pour le vélo à Paris et qui donc rejoignent les objectifs de la Ville de développer une culture vélo pour tous les Parisiens. Parmi les actions, des ateliers de réparation, des animations, l'organisation de balades, mais aussi des vélos-écoles qui permettent d'accompagner toute personne en âge de pédaler vers une pratique vigilante et responsable de la bicyclette. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes plus particulièrement concernés par deux associations MDB qui participent activement aux concertations préalables à toutes les réalisations des aménagements cyclables que nous avons faits récemment et également le vélo-école DAVS qui œuvre à la fois sur la cité universitaire et le stade Carpentier.

**Edith GALLOIS** : Juste pour dire tout le bien que je pense de ces associations qui ont pour objet de développer la culture vélo comme vous venez de le dire.

Je crois qu'il est extrêmement important que de plus en plus de gens circulent à vélo, remplacent leurs scooters par des vélos, qu'ils soient mécaniques ou électriques. C'est une question de pollution et de qualité de vie pour l'environnement. J'ai une petite sympathie, je dois dire, pour celles qui font de la récupération, du recyclage et qui font aussi de la réparation pas trop chère. Je trouve que, jusqu'à présent, les réparateurs prenaient tous les cyclistes pour des bobos et qu'en réalité cela coûtait vraiment très cher de faire réparer une roue. Donc, je trouve que tout ça va dans un sens. En effet, il faut que tout le monde puisse rouler à vélo et tout le monde ne sait pas forcément réparer, changer ses freins ou changer sa roue. On doit le faire régulièrement, je trouve cela très bien.

**M. LE MAIRE** : À ce propos, je rappelle que les chiffres de cette rentrée sont assez impressionnants en termes d'augmentation du trafic vélo à Paris. Ils augmentaient régulièrement, mais là on sent encore une poussée relativement importante. La dernière information que je voulais vous donner concerne les nouvelles pistes Bobillot et Vincent Auriol : le tapis ne sera posé que plus tardivement, l'idée était de faire vite les aménagements principaux avec les bordures et ensuite le tapis sera refait un peu plus tard en même temps que le reste de ces rues. Pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 29 VOIX    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**V13 2019 29 Vœu relatif à l'animation du kiosque Blanqui par CIRCUL'LIVRES déposé par Edith Gallois, Conseillère de Paris**

**Edith GALLOIS** : Vous connaissez tous évidemment cette association et encore mieux « *kiosque livres* » qui se tient dans notre beau kiosque du boulevard Blanqui. C'est quand même une initiative par cette association « *CIRCUL'LIVRES* » qui est excellente, qui a d'ailleurs fait des petits, qui maintenant existe dans trente-deux conseils de quartier parisien. C'est un processus d'échanges de livres, de dons gratuits. Il se trouve que, dans le nôtre, du boulevard Blanqui, la personne qui s'en occupe est souvent interpellée par les agents de la ville qui lui demandent soit la présentation d'une autorisation ou d'une convention, ce qui visiblement n'est pas le cas. Donc, je ne connais pas bien les raisons. Par ce vœu, je vous demande,

Monsieur le Maire, de bien vouloir faire le nécessaire, afin que les personnes qui s'occupent de kiosque livres ne soient plus embêtées par les agents grâce à une signature de convention avec l'association « *CIRCUL'LVRES* ».

**Danièle SEIGNOT** : Très rapidement, j'avoue que votre vœu m'a un peu étonnée. Je rappelle que « *CIRCUL'LVRES* » existe depuis dix ans, qu'il n'y a jamais eu de problème jusqu'à présent, tout simplement, parce que la personne qui animait ce groupe faisait toutes les années un petit message en disant que tous les quatrièmes dimanches de chaque mois il animerait le « *CIRCUL'LVRES* ». L'autorisation lui avait été donnée. Ce qu'il s'est passé c'est que probablement, à l'issue des travaux, nous avons quand même beaucoup aidé l'association, puisqu'on les a aidés à déposer tous leurs livres au square Le Gall, puis ensuite à les ramener. Ils occupent une partie du kiosque. On n'a plus jamais demandé d'autorisation d'animation, ce qui est la règle à Paris dans tout ce qui concerne les parcs et jardins. Il suffit qu'elle demande l'autorisation et elle lui sera accordée sans aucun problème.

**M. LE MAIRE** : Il y a évidemment zéro problème, tout le monde soutient cette initiative. Nous vous répondons très simplement qu'il n'y a évidemment pas de sujet. C'est vrai qu'il faut que la personne pense à alerter, ne serait-ce que son conseil de quartier ou nous, peu importe le canal. Mais il y a évidemment zéro problème.

**Le vœu est retiré.**

<b>V13 2019 30 Vœu relatif à la rénovation du parc social parisien déposé par Edith GALLOIS, Conseillère de Paris</b>
---

**Edith GALLOIS** : C'est un vœu qui concerne tout Paris, mais en particulier le 13<sup>e</sup> puisque nous avons quand même un grand nombre et un grand pourcentage de logements sociaux dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. La Maire avait annoncé 10 000 logements sociaux, nous en sommes à 7 500 qui incluent d'ailleurs les conventionnements et les préemptions. Mais derrière cette politique du chiffre que l'on regrette vivement, il y a ceux qui habitent déjà le parc social et qui observent un déficit d'entretien. Des pannes d'ascenseurs qui peuvent parfois durer très longtemps, ce sont des passoires énergétiques, il y a beaucoup de problèmes d'isolation phonique, etc. Je voudrais rappeler d'ailleurs à ce propos un chiffre. 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien sont dues aux émissions du secteur résidentiel. Donc, c'est quand même loin d'être négligeable, c'est près d'un quart. Il y a donc ici une urgence écologique. Quand je vois que les sommes allouées par les bailleurs sociaux à la rénovation du parc social étaient de 185 millions d'euros en 2015, de 172 millions d'euros en 2016 et de 135 millions d'euros en 2017, c'est-à-dire en constante baisse, j'y vois un paradoxe. D'un côté, nous votons le plan climat et de l'autre nous perdons beaucoup de temps sur des leviers que nous pourrions actionner rapidement pour réduire l'empreinte carbone. La rénovation énergétique d'un logement permet, je le rappelle, de diminuer 53 % en moyenne la consommation énergétique. Au rythme actuel des 4 500 rénovations par an, il faudrait attendre 2060 pour que l'intégralité du parc soit rénovée. Donc, par ce vœu, je demande à la maire de Paris, je demanderai à la maire de Paris, nous demanderons au groupe 100 % Paris, à la maire de Paris, au Conseil de Paris qu'en lien avec les bailleurs sociaux d'établir un calendrier de rénovation plus ambitieux en doublant l'effort de rénovation du parc social pour que 100 % des logements soient traités en 2030.

**Francis COMBROUZE** : Madame Gallois a des intentions pures, mais des chiffres très très fantaisistes. Si vous pouvez noter 1,7 milliard, 100 millions d'euros en dix ans pour la rénovation énergétique engagée depuis 2008, nous sommes en 2019. Votre 53 % en moyenne de rénovation d'un logement en consommation énergétique, c'est tout simplement n'importe quoi. Troisièmement, vous nous dites qu'il faut accélérer. Nous vous faisons observer que le chiffre de 4 500 logements sociaux par an, en

rénovation énergétique a été tenu, il est bien évidemment supérieur au parc privé. Nous vous faisons observer que l'objectif de 5 000 a été atteint en 2018, nous vous faisons observer que vous avez voté contre, malheureusement, je prends l'exemple de 900 logements dans le 13<sup>e</sup> que vous mentionnez, puisque nous rénovons avec conventionnement. Vous votez contre sur le thème à bas le logement social, donc vous n'êtes pas très sérieuse quand vous dites qu'il faut accélérer... L'idée de base est que vos objectifs consistent à dire, Madame Hidalgo ne fait rien j'arrive, je fais tout est un peu dérisoire, pardonnez-moi. Donc, soit vous retirez ce vœu, soit nous votons contre. Voilà Madame Gallois le plus précisément ce que je peux vous dire, vous qui semblez découvrir le sujet de la rénovation énergétique dans le logement social.

**M. LE MAIRE** : J'ajouterais quelques mots. Je ne pense pas qu'il s'agisse de gêne, parce que pour le coup, en tout cas dans le 13<sup>e</sup>, il faudrait être aveugle pour ne pas voir à quel point on engage des rénovations du parc social à une vitesse vraiment très importante. À tel point que l'on a même du mal à suivre. Pour être clair, nous avons plusieurs réunions par semaine de suivi des opérations, il y en a une demain soir, si je ne me trompe pas, de lancement sur celle de l'Amiral-Mouchez ; il y en avait une la semaine dernière sur le groupe Reculettes, nous avons énormément d'opérations soit terminées, soit en cours, soit qui vont démarrer dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Cela va très vite. Je crois pouvoir affirmer très sereinement que Paris est la première ville de France en pourcentage de ces logements sociaux sur la question des rénovations et surtout la première ville de France sur les subventions aux opérations de rénovation par leur montant, par leur pourcentage par rapport aux travaux rapportés aux logements. On peut le prendre par tous les bouts, je pense qu'il n'y a aucun problème sur le sujet. Évidemment, il reste encore beaucoup à faire, nous n'allons pas dire le contraire.

Plus précisément, nous avons commencé à en parler, nous rencontrons un certain nombre de difficultés avec les bâtiments en briques rouges, car c'est beaucoup plus difficile à isoler. On peut isoler les combles, on peut isoler les caves, on peut changer les huisseries, mais après il faudra isoler par l'intérieur. Nous ne pouvons le faire que partiellement, surtout avec des locataires qui occupent les logements. Il y a un effort véritablement considérable qui est lancé. Une fois que l'on a dit ça, malgré tout l'objectif c'est d'augmenter légèrement le rythme parce que l'on est déjà dans un rythme très important actuellement. Mais tout ça avec effectivement les fonds propres des bailleurs qui ont fondu comme neige au soleil. Vous connaissez les réformes de l'APL réduisant d'abord l'argent qui rentre dans les caisses des bailleurs. Cela les met en énorme difficulté financière. D'où d'ailleurs le volume de subventions de la ville de Paris par rapport à ceux de ceux de l'État. Normalement, c'était l'État qui était censé subventionner toutes ces opérations en direct. C'est bien que l'on soit maintenant tous convaincus qu'il faille traiter le parc des bailleurs sociaux, mais je n'ai pas aimé le ton du vœu semblant indiquer ou en tout cas sous-entendre que les actions sont trop limitées. Je ne vois pas un endroit en France où elles sont plus importantes. C'est pour cela que je ne pourrai pas voter ce vœu en l'état. Mais vous porterez ce débat au Conseil de Paris, ce serait intéressant d'ailleurs de voir comment les uns et les autres se positionnent.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je ne peux que voter ce vœu puisque c'est effectivement ce que je dis conseil d'arrondissement après conseil d'arrondissement. Par contre, je trouve que la réaction de la majorité est un peu exagérée. Je n'ai pas lu qu'il vous mettait en question. Nous votons toujours... personnellement je ne dis pas que rien n'est fait, bien au contraire, sur la rénovation du logement social par les plans climat que l'on vote systématiquement. Je tenais à rétablir quand même ce fait.

**Francis COMBROUZE** : Vous oubliez deux éléments, c'est vrai que le 2 milliards en moins d'aide au logement social de l'État, budget 2018-2019 voté est quand même un problème, puisque les bailleurs RIVP et Paris Habitat à eux deux perdent plusieurs dizaines de millions d'euros dès l'exercice 2018 et cela va s'amplifier en fin d'exercice 2019. C'est ça les conséquences de la compensation par les bailleurs de la baisse de l'aide à la pierre et de la baisse des APL. Les bailleurs sont exposés à des dépenses bien

plus importantes et cela réduit d'autant les crédits, donc cela appelle des subventions de la Ville encore plus importantes. Malgré cela, l'objectif, si nous sommes réélus, c'est 5 000 par an au moins et pas 4 500. Donc, nous augmentons un peu, mais pas considérablement. Quand on fait 1,7 milliard, vous nous expliquerez le financement, Madame Gallois. C'est tout de même le problème que vous oubliez, dans les 22 % de logements sociaux, nous avons beaucoup construit de logements neufs et que vos chiffres, moyenne un effort annuel qui inclut des logements neufs sociaux qui sont extrêmement bien isolés. Vous ne pouvez pas dire que tout le parc doit être rénové. C'est absurde. Nous avons énormément construit de logement social à Paris, il faut faire encore plus comme vous le souhaitez, je sais bien.

**M. LE MAIRE** : Il me semble que ma réponse a été très pondérée. En tous cas, c'est bien que nous soyons tous convaincus de la nécessité de rénover le parc de logements sociaux et notamment sur le plan thermique. Je soumets donc ce vœu. Qui votre pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR** : 4 (1 élue du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M<sup>me</sup> ESQUIEU), 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M<sup>me</sup> GALLOIS.

**CONTRE** : 25

**ABSTENTION** : 0

**LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE**

**V13 2019 31 Vœu relatif à la sous-location de courte durée des logements sociaux parisiens déposé par Edith GALLOIS, Conseillère de Paris**

**Edith GALLOIS** : C'est donc un vœu qui est relatif à la sous-location de courte durée dans les logements sociaux. Ce phénomène de location de courte durée dans la capitale a de toute évidence contribué largement à l'augmentation des loyers.

Certains évoquent des chiffres de 20 à 30 000 logements qui seraient sortis du circuit de la location classique. Si la location de courte durée est aujourd'hui réglementée, avec l'interdiction de louer plus de 120 nuitées et l'obligation d'inscrire son logement sur le site de la Ville de Paris pour obtenir un numéro d'enregistrement, il semble pourtant que les logements du parc social de la Ville de Paris puissent encore être proposés à la sous-location. Pourtant c'est parfaitement interdit, l'article 4423 alinéa 5 du Code de Construction de l'Habitat est très clair là-dessus, sous peine d'ailleurs de résiliation du bail et d'une amende qui peut aller jusqu'à 9 000 euros. Un article de presse qui est paru le 22 juillet dernier faisait état qu'il y aurait quand même 822 annonces suspectes dans Paris qui concerneraient des logements du parc social. Au regard de la crise du logement qui touche la capitale et de la difficulté, notamment pour les classes moyennes, d'accéder au logement social, il est urgent, nous semble-t-il, de mettre fin à ces pratiques aussi illégales que parfaitement indécentes. Dans notre vœu, nous proposons à la Maire de Paris la mise en place de mesures fortes et immédiatement opérationnelles. Je vous les expose en trois secondes. Le blocage de toute demande d'enregistrement d'un logement social sur la plate-forme de la ville, la communication aux plates-formes de location de courte durée de l'intégralité des adresses du parc social parisien. Que sur cette base, les adresses concernées soient immédiatement retirées de la location et enfin que les contrôles exercés sur les bailleurs soient renforcés et que les locataires soient systématiquement sanctionnés.

**Francis COMBROUZE** : Merci Madame Gallois, le vrai problème, le vrai sujet, ce sont les 40 000 logements qui font l'objet maintenant d'une location dite saisonnière Airbnb, particulier à particulier ou autres plates-formes comme le Bon Coin. Je vous remercie d'avoir bien remarqué les efforts de l'adjoint Ian Brossat en ce domaine qui multiplie les actions, les procès, les amendes. Vous soulevez le cas du logement social sans vous intéresser au logement privé Airbnb, qui sort du marché locatif de longue durée 40 000 logements. Vous vous intéressez très curieusement, selon les données que nous a transmis le cabinet de Monsieur Brossat, à une centaine de situations par an. Vous savez que les bailleurs de la ville ont signé une charte depuis 2015 avec les plates-formes de location, elles s'y sont

toutes ralliées. Ce système prévoit que les annonces litigieuses, c'est votre point 3, sont retirées. Deuxièmement, les huissiers signifient aux locataires leur expulsion. Je ne vois pas bien pourquoi vous vous intéressez à un sous phénomène qui s'intéresse au logement social, alors que c'est un phénomène massif, notamment dans les arrondissements centraux de Paris. Vous avez lu un article de journal qui faisait état de X adresses un jour. Regardez dans le 13<sup>e</sup> les plates-formes, avant peut-être de désigner les locataires du logement social comme des profiteurs.

**Yves CONTASSOT :** Madame Gallois, votre discours, c'est celui que l'on entend sur les fraudeurs aux allocations sociales, les fraudeurs de toute nature, c'est toujours la stigmatisation de quelques personnes et comme par hasard, comme par hasard, c'est toujours les mêmes catégories sociales que vous visez, les pauvres, mais oui, c'est ça la réalité. Je ne sais pas si c'est conscient, volontaire ou pas, mais c'est toujours votre discours. Les personnes qui sont dans le logement social, vous devriez aller voir d'un peu plus près leur situation réelle. Vous comprendriez pourquoi quelques personnes peuvent être tentées de temps en temps... je dis simplement qu'aujourd'hui, cette espèce de stigmatisation permanente est le reflet aussi d'une politique qui est menée par entre autres un certain nombre de vos amis qui font que les inégalités sociales s'accroissent en permanence. Regardez un peu, balayez devant votre porte et après on pourra discuter effectivement de vraies mesures et les vraies mesures, c'est ce qui a été dit. C'est eux qui en font profession, c'est ceux qui soustraient à la capacité de se loger à Paris, parce qu'ils deviennent des professionnels hôteliers, il n'y a pas d'autres mots et qui ne se déclarent pas comme tels. Et là, il y a en plus fraude fiscale, mais ça vous oubliez d'en parler.

**M<sup>me</sup> RAYMOND-ROSSI :** Je ne voudrais pas laisser dire ici que les bailleurs ne font rien. Quand on leur signale via les gardiens, ou malheureusement par des dénonciations qu'il y a une occupation illégale avérée, ils ne restent pas comme ça à dire que c'est dommage. Ils font des procédures, il y a d'abord un constat d'huissier.

Une fois qu'il a rendu son constat, le bailleur met en place des procédures, lance des procédures à l'encontre de ses locataires. Quelle que soit la situation du locataire et j'assume, c'est inacceptable. On ne peut pas se faire de l'argent sur le dos d'un bien public. Les bailleurs agissent et la Ville de Paris également. Je ne comprends pas très bien l'objet de ce vœu.

**M. LE MAIRE :** Je ne suis pas favorable à un esprit polémique. Les chiffres le montrent dans le logement social, les dérives sur Airbnb sont rares, tout simplement, parce que maintenant tous les locataires savent qu'ils risquent gros. Elles sont rares proportionnellement aux autres, mais elles sont évidemment inacceptables. Ce n'est pas, parce qu'elles sont rares qu'elles ne sont pas inacceptables. D'autre part, les actions des bailleurs sont réelles doublement, c'est-à-dire que l'on demande immédiatement le retrait des annonces, mais derrière, il y a systématiquement des procédures qui sont lancées en direction des locataires et les tribunaux vont dans le sens des demandes de résiliation de bail. La sanction est sévère. Nous sommes saisis par un certain nombre de locataires. J'ai systématiquement refusé de les défendre, quelle que soit leur situation, parce que j'estime effectivement que l'on ne peut pas jouer avec ça. D'autant plus qu'aux locataires qui ont une pièce en trop, qui paient trop cher, on leur propose un logement plus adapté, d'autant plus que l'on a mis en place des dispositifs eux-mêmes réguliers pour pouvoir héberger, contre redevance d'ailleurs, soit un étudiant, soit des personnes âgées. On apporte des réponses aux locataires, y compris pour ceux qui ont une pièce en trop. Il est inacceptable de s'amuser à faire de la sous-location via Airbnb ou d'autres plates-formes. Les choses sont faites. Je regrette à l'inverse que l'on ne puisse pas sanctionner beaucoup plus lourdement les plates-formes qui se comportent comme des voyous, parce que le problème est là. À un moment donné, que l'on ne puisse plus rien contrôler, que la puissance publique ne puisse rien contrôler en tous cas trop faiblement. On attend un décret évidemment, mais aujourd'hui les seules choses que l'on a obtenues des plates-formes, c'est quand on leur a indiqué qu'il y avait telle ou telle location qui concernait un logement, elle retire, oh miracle, l'annonce. C'est évidemment beaucoup trop faible, on devrait les sanctionner beaucoup plus

lourdement. On devrait aussi décentraliser sur ce thème comme sur d'autres d'ailleurs des possibilités réglementaires beaucoup plus fortes aux villes, comme ça se fait d'ailleurs dans le monde entier. Les villes en France ont des possibilités réglementaires extrêmement faibles, pour les amendes, pour les rapports avec ce type d'entreprises, on l'a vécu avec les trottinettes, etc. La vérité, c'est qu'en termes réglementaires, les villes sont extrêmement démunies et qu'il faut attendre que l'État se réveille sur des problèmes du quotidien extrêmement lourd. Ce sont énormément de logements qui sont retirés du parc locatif par ce biais-là. Encore une fois, je comprends la philosophie de votre vœu, mais s'il y a bien une ville qui s'est mobilisée contre les dérives de Airbnb c'est bien la Ville de Paris. Les pratiques dans le logement social, si elles sont très limitées, sont évidemment tout à fait à combattre et on les combat, la procédure est simple. Par contre, sur la partie privée, nous sommes très démunis pour agir et c'est là où il y a un vrai déficit. Le nombre de logements qui sont retirés du marché à cause de ces phénomènes est énorme : 40 000 ! Par rapport à tous les logements sociaux, parce que l'on dit toujours que l'on construit trop de logements sociaux, mais sur toute la mandature, sur les opérations d'urbanisme de la Ville de Paris, l'ensemble des logements sociaux construits est de 0,6 % du nombre de logements à Paris. Oui, on en a construit beaucoup, mais cela représente évidemment par rapport à l'existant, une proportion extrêmement faible. Il faut donc agir sur la masse et c'est sur la masse que l'on est très démunie. C'est peut-être ce qui a expliqué nos débats. Encore une fois, je pense que c'est sain de discuter de ces questions-là, parce que cela a un impact extrêmement fort. Quand on parle des classes moyennes, évidemment les classes moyennes se logent d'abord dans le privé, même si c'est cher, mais à partir du moment où l'on enlève une masse très importante de logements, d'abord, cela apporte des tensions sur les prix très importantes et c'est autant d'offres en moins. C'est considérable. Cela ne concerne pas que Paris, cela concerne d'autres villes françaises, les autres villes européennes aussi, surtout celles qui ne disposent pas de parc social important. Heureusement, on a ça qui protège un certain nombre de locataires. On peut parler de l'Allemagne, etc. ou de Londres où c'est encore plus caricatural. Mais voilà un peu où nous en sommes.

Encore une fois, pointer du doigt le logement social, le vrai sujet n'est pas là, d'une certaine manière malheureusement, sinon on pourrait le juguler beaucoup plus facilement. C'est pour faire progresser notre réflexion collective que je souhaitais intervenir.

**Edith GALLOIS** : Je veux rappeler que j'ai été l'une des toutes premières au Conseil de Paris à intervenir pour qu'effectivement soit régulé, soit surtout sanctionné cet excès de location à courte durée dans le parc immobilier parisien. Mon vœu de ce soir porte sur le parc social. Je trouve grotesques ces réactions du 19<sup>e</sup> siècle, les riches, les pauvres, etc. Il y a un parfait cynisme à sous-louer un logement conventionné alors qu'effectivement quand on le loue, c'est, parce que soi-disant on répond à certains critères. Ce que je vous rappelle, c'est d'abord... Ma question porte sur le logement social, ce qui n'empêche de parler une autre fois du privé, mais là c'est le parc social qui nous intéresse ce soir. Je vous rappelle quand même que c'est fait sur des fonds publics, c'est subventionné et c'est payé en partie par l'impôt des Parisiens. Cette question de la sous-location des logements sociaux par des gens qui profitent d'une situation qui coûte cher à Paris et aux impôts des Parisiens, c'est effectivement une question qui, à mon avis, intéresse tous les Parisiens.

**M. LE MAIRE** : Encore une fois, là aussi sans polémique, je suis d'accord avec vos propos, sauf que la Ville de Paris, dans votre vœu, fait déjà ce que vous indiquez. À part une chose, la question que l'on n'a pas obtenue d'ailleurs des plates-formes, c'est qu'elles bloquent systématiquement elles-mêmes. Elles n'acceptent de bloquer que quand on leur signale. Donc, on est obligé d'aller fouiller pour voir s'il n'y a pas des logements sociaux au milieu, ce qui est parfaitement scandaleux. On ne peut pas les contraindre à cet enlèvement systématique, ce qui serait quand même la moindre des choses. Toutes les actions, tous les items de votre vœu sont déjà réalisés, les sections sont prises, nous avons vécu avec Marie-José Raymond-Rossi régulièrement des situations de personnes à expulser qui pleuraient misère, mais on leur a dit qu'elles avaient pris leur responsabilité. Vous avez joué, vous avez perdu. Ils convenaient

qu'ils étaient au courant que c'était interdit. C'est comme avec les impôts, on risque d'être rattrapé quand on ne déclare pas ses impôts. Votre vœu en l'état pointe des choses qui sont déjà faites. C'est ça qui me perturbe. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 4 (1 élue du groupe Les progressistes-Majorité présidentielle (M<sup>me</sup> ESQUIEU), 2 élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13<sup>e</sup> arrondissement (MM. OLIVIER et SHOUKRY) et M<sup>me</sup> GALLOIS.**

**CONTRE : 25**

**ABSTENTION : 0**

**LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE**

*La séance est levée.*